



Cérémonie du 11 novembre 2021



BULLETIN MUNICIPAL

Conseil municipal jeunes

En raison de la situation sanitaire, le CMJ n'a pu fonctionner correctement pendant ces derniers mois. C'est pourquoi il a été proposé aux jeunes de prolonger le mandat d'une année. Cette idée a été accueillie favorablement par le CMJ.

- Nous avons participé au défilé de l'Argentière-la-Bessée ainsi qu'à la cérémonie du 11 novembre à la Roche de Rame (photo de couverture).

- Précédemment, en octobre, nous avons inauguré la boîte à livres en présence de M. Le Maire et des élus. Cette dernière a rencontré un vif succès. Une nouvelle boîte sera prochainement installée vers le Four des Bruns afin de faciliter l'accès pour les villageois habitants en haut du village.

- Grâce à vos dons nous avons pu collecter le mercredi 1^{er} décembre un grand nombre de puzzles, jeux de société, jouets, livres... pour le Noël des enfants du secours populaire de notre canton.

Merci à tous pour votre participation.

- Nous sommes également satisfaits de l'installation des garages à vélo près du lac. Des garages à vélo supplémentaires seront installés à l'avenir aux abords de l'école.

- Nous avons été heureux de participer au marché de Noël qui a été un réel succès.

- Nous aurions souhaité participer au repas des aînés afin d'aider au service et de passer comme chaque année un moment très convivial, malheureusement ce repas est annulé en raison du contexte sanitaire.



Le conseil municipal jeunes vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Comment fonctionne la boîte à livres ?

Lorsque celle-ci est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement.

Attention cependant cette boîte n'est pas faite pour vous débarrasser de vos vieux livres !

Les revues, ouvrages tachés, jaunis ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture, ils sont à éviter/à proscrire. C'est davantage un lieu d'échange. Vous pouvez déposer des livres pour adultes et **enfants**.

N'oubliez pas qu'ils sont à la vue de tous ne déposez pas de livres qui pourraient choquer la sensibilité des plus jeunes lecteurs.

Nous en profitons pour remercier vivement le personnel des services techniques pour la réalisation des boîtes à livres ainsi que leur installation.

Alors venez fouiller dans notre belle boîte à livres ! Faites-vous plaisir et bonne lecture !

DANS VOTRE AGENDA

Vendredi 7 janvier 2022 - 18h30, salle polyvalente

Présentation des vœux par le maire et son équipe municipale.

(sous réserve du contexte sanitaire)

Samedi 15 janvier 2022 - ANNULATION DU REPAS DES AÎNÉS

Naissances

Gabin MAYEUR, né le 22/10/2021

Gabin ANFRE, né le 06/11/2021

Jade PEREIRA DOLCI, née le 12/12/2021

Alya CHEBI, née le 18/12/2021

Emyl BAVAIS, né le 19/12/2021

État civil

Décès

Honoré MELQUIOND, décédé le 3/01/2021

Martine FRANQUET, décédée le 07/10/2021

Paulette DUC, née SOUVION décédée le 15/12/2021

Le mot du Maire

Les fêtes de Noël et du Nouvel an vont rythmer cette fin d'année 2021. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonne humeur et de retrouvailles avec nos proches.

Le bonheur et la bienveillance qui marquent cette période particulièrement dans ces moments troublés sont nécessaires.

La pandémie de Covid 19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. Nous ne l'imaginions pas de retour. Gardons-nous en ces moments de bienveillance de fustiger celles et ceux qui n'ont d'autres torts que de s'interroger sur la pertinence des moyens et des mesures qui nous sont imposées depuis maintenant près de deux ans.

Cette année 2021 aura été marquée, pour notre commune, par un contexte financier que nous avons dû réadapter. La forte augmentation de la fiscalité que nous subissons cette année va nous permettre de pouvoir concilier les prélèvements sur les communes, les pertes de recettes des dotations, les augmentations des coûts des énergies et des fournitures que notre commune subit comme tout le monde, avec le maintien de notre capacité à entretenir notre patrimoine, à financer nos services et à poursuivre les investissements.

Y renoncer dans un contexte où les divers plans de relance nous permettent d'obtenir les aides et les financements indispensables à la réalisation d'équipements nécessaires à notre commune serait une erreur.

La future déviation que l'on entrevoit enfin, légitime et impose ce cap, cette vision.

L'augmentation des coûts de la construction que nous observons depuis le début de l'année 2021 est de nature à nous inciter à la prudence. Elle ne remet pas en cause la programmation de travaux et de projets tel le futur commerce sur la place dont le chantier devrait débiter au premier trimestre 2022.

Cet automne nous avons également pu entreprendre le confortement de la digue en aval du pont des Bonnaffés, ainsi que plus récemment le goudronnage de la route entre le torrent de Bouchouse et l'école.

L'actualité de notre commune, c'est aussi :

- L'accueil d'une nouvelle ostéopathe*
- L'adressage*
- L'arrivée de la fibre optique*
- Le recensement de la population*
- Le conseil municipal jeunes*
- L'école*
- La bibliothèque*
- Les associations*
- La déviation*

Comme pour la fête du village, nos associations et de nombreux volontaires se sont mobilisés pour que le Marché de Noël et la venue du Père Noël soient une belle réussite.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère avoir l'opportunité d'échanger avec vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 7 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Que 2022 vous apporte le bonheur et la santé pour vous et vos proches.

Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale et du personnel communal, le meilleur pour cette année 2022.

Le Maire
Michel FRISON

Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME

Secrétariat et agence postale: du mardi au samedi de 9h30 à 12h

e-mail: mairie.rochederame@orange.fr - Tél: 04 92 20 90 10

Une ostéopathe à La Roche de Rame !

Installée depuis le mois de novembre au-dessus de la mairie Fanny DELVALLÉE vous propose ses services en ostéopathie.



J'ai 35 ans et suis originaire du Queyras.

J'ai obtenu mon diplôme d'ostéopathe en 2011 à Lyon (formation en 5 ans), j'ai ensuite ouvert un cabinet en Savoie pour les saisons d'hiver et effectué des remplacements les étés dans la région et également dans différents territoires du globe (Guadeloupe, Polynésie, Corse...) En parallèle j'ai continué à me former pour me spécialiser dans le sport ce qui m'a amené à travailler avec la Fédération française de Ski. J'ai aussi consacré un été à un voyage humanitaire au Sénégal.

Amoureuse du sport, de la montagne et de mon métier, l'installation professionnelle et personnelle à La Roche de Rame est une opportunité permettant de lier toutes ces passions.

Le cabinet d'ostéopathie (situé au 1er étage de la mairie) ouvre donc ses portes pour traiter vos douleurs aiguës et chroniques, vos problèmes liés au système articulaire (lombalgie, cervicalgie, tendinopathie, entorse...), digestif (constipation, reflux,...), neurologique (sciatalgie, cruralgie, névralgie cervico-brachiale, céphalées, migraines...), gynécologique (douleurs menstruelles, préparation accouchement, post-partum, post opératoires,...), pédiatrique (bilan naissance, reflux, hoquet, plagiocéphalie...) ainsi que tous problèmes liés au stress et au suivi de sportifs nombreux dans la vallée.

LA BIBLIOTHÈQUE VOUS INFORME

En cette fin d'année 2021 encore bien perturbée, nous, bénévoles de la bibliothèque, sommes heureuses de vous donner des nouvelles de son fonctionnement.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier vivement les adhérent.e.s qui lui restent fidèles et peuvent ainsi découvrir les derniers livres acquis au mois de septembre aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Nous sommes également ravies d'avoir repris le chemin de l'école pour des moments privilégiés de lecture avec les scolaires. Une première séance a eu lieu le 22 novembre et une autre le 13 décembre. Bien sûr, nous continuerons en 2022 avec peut-être plus de classes.

Les bibliothèques du canton recommencent également les lectures partagées, celle prévue à la Bibliothèque de la Roche de Rame se déroulera le mardi 25 janvier de 18h à 19h 30.

A quelques semaines de Noël, pensez à offrir un livre, c'est un beau cadeau !

Heureuses fêtes de fin d'année à toutes et tous, prenez soin de vous et de vos proches.

Vos Conseillers Départementaux

Gaëlle MOREAU et **Rémi ROUX**

07 64 89 60 60

07 64 89 60 59

gaelle.moreau@hautes-alpes.fr

remi.roux@hautes-alpes.fr

vous reçoivent sur rendez-vous





Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

ÉCOLE

Une nouvelle année a commencé en septembre avec plusieurs changements dans l'équipe enseignante et le personnel.

En effet, suite au départ à la retraite de M^{me} Neuville Sophie, Béatrice Garcin a rejoint notre école. M. Gautier Lebleu est désormais le remplaçant rattaché à l'école et M^{me} Rousset Anne-Laure complète la directrice lors de son jour de décharge.

Du côté des Atsem, Clarisse Kleber est à temps complet avec la classe des PS-MS et Ilona Salle a rejoint la classe des GS-CP, à plein temps également depuis le 8 novembre, après que la mairie ai accepté la demande de l'équipe enseignante.

L'équipe de Croq'jeux a également vu son personnel renouvelé après le départ de Véronique Bianco et Sonia Mouchet. Ce sont désormais Emilie Guichard, Catherine Gauthier, Mélanie Poirier, Christine Perilhon et Emeline Perilhon qui prennent soin des enfants pendant le temps de cantine et de garderie, le matin et le soir.

Le Rased (réseau d'aide aux enfants en difficulté) et 3 AESH interviennent également régulièrement auprès des enfants qui en ont besoin.

Les effectifs pour l'année 2021-2022 sont les suivants :

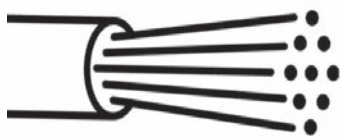
Classe	Effectif par niveau	Effectif total	Enseignants
PS MS	12 14	26	B. Garcin Y.Moulard
GS CP	14 9	23	I. Perrino A-L Rousset
CE1 CE2	12 11	23	S. Pellegrin Y. Moulard
CE2 CM1 CM2	5 5 9	19	D. Massa Y. Moulard

Les parents participent également à la vie de l'école avec d'une part les 4 délégués de parents élus en octobre : Perrin Benoit, Maillet Murielle, Marine Vachet et Lucie Chabrand et d'autre part avec l'association de parents « les 3 p'tits Rochons ». Cette dernière, présidée par Mélanie Courcier, mène de nombreux projets, comme la bourse aux skis du 4 décembre, qui permettent de financer les projets de l'école.

Cette année, ils sont nombreux: cinéma, théâtre, ski, natation, tennis, kayak, partenariat avec la bibliothèque, ateliers philo, intervenants du CODES et du SMITOMGA... Et pour le printemps, un marché de connaissances et un projet d'école en Extérieur.

Enfin, cette année l'école entre aussi plus concrètement dans le projet de sa rénovation avec plusieurs concertations avec la commission dédiée et le programmiste engagé.

FIBRE OPTIQUE



Mardi 2 novembre 2021 avait lieu une réunion d'information sur la fibre optique à la salle polyvalente.

392 habitations sur 576 peuvent d'ores et déjà bénéficier de la fibre optique, à terme 100% des habitations seront couvertes.

Actuellement les fournisseurs Orange et SFR (et leurs marques commerciales) peuvent vous proposer une offre fibre si vous êtes éligibles. Les autres fournisseurs ne se sont pas manifestés pour l'instant. Vous pouvez tester votre éligibilité en vous rendant sur le site d'un opérateur, un plan vous sera proposé afin d'identifier avec certitude votre habitation/parcelle.

Différentes offres sont disponibles, les premiers prix limitant le débit ou ne permettant pas de bénéficier de certains services (appels illimités vers les mobiles, deuxième décodeur TV...).

Bon à savoir, la carte réseau de votre ordinateur vieillissant, peut ne pas vous permettre de bénéficier d'un débit optimal même avec la fibre.

Pour le reste, le fonctionnement est identique à votre box actuelle, qui peut par ailleurs être compatible avec la fibre suivant son modèle.

Lors de l'installation, le technicien procédera à la pose d'une prise fibre dans votre habitation, la liaison depuis le boîtier sur la voie publique sera soit souterraine soit aérienne en fonction de votre installation.

Des frais de mise en service sont appliqués, compter environ 50 euros.

Il arrive, sur les maisons anciennes que le technicien ne trouve pas le fourreau ou que celui-ci ne permette pas le passage de la fibre, il est donc utile de vérifier votre installation avant de prendre rendez-vous. Si la pose d'un fourreau s'avérait nécessaire, les travaux sur votre propriété seraient alors à votre charge.

Plus d'informations sur : <http://www.lafibre05.fr/>



ADRESSAGE

Le travail de définition des noms des voies (chemin, route, rue...) de la commune est terminé, en début d'année 2022 les panneaux indiquant ces noms seront mis en place.

Chaque habitation va disposer d'un identifiant unique. La pose de la plaque sera à la charge des propriétaires.

Lorsque les plaques seront disponibles vous serez avertis afin de venir la retirer en mairie.

Pour rappel, cette numérotation facilitera également le travail des services de livraison, des secours, des personnels de santé... qui trouveront plus aisément vos adresses. Cet adressage se fera grâce à un schéma de numérotation métrique (votre habitation se trouve à 125 mètres du début de la voie vous aurez de ce fait le n° 125).



Afin d'assurer une bonne distribution de votre courrier et de faciliter le travail du facteur ou du livreur voici quelques recommandations :

- Disposer d'une boîte aux lettres normalisée :

- serrure compatible «pass facteur» (1 ou 2 portes)
- au moins 26 cm x 26 cm x 34 cm pour la boîte aux lettres en elle-même ;
- 23,5 cm x 2,4 cm pour la fente d'introduction ;
- 1 cm x 2,4 cm minimum pour le porte-nom.

- Placer la boîte aux lettres en bordure de voie ouverte à la circulation (et non au fond d'une allée ou en domaine privé)

- Placer la boîte aux lettres à 1m50 maximum du sol

- Laisser votre boîte aux lettres bien visible et accessible (taillez les buissons), déneiger son accès...

- Et surtout, bien indiquer le ou les noms de tous les occupants dans l'emplacement prévu à cet effet.

Plus d'infos sur : <https://www.laposte.fr/normes-boite-aux-lettres-normalisee>





Annuaire « Transition écologique au Pays des Écrins », disponible !

La communauté de communes du Pays des Écrins met à votre disposition un annuaire afin de vous aider, que vous soyez citoyen, socioprofessionnel ou résident secondaire sur le territoire, dans vos démarches liées à la transition écologique. Vous y trouverez les coordonnées de tous les acteurs institutionnels et associatifs agissant pour l'environnement et ses habitants. Que vous ayez besoin d'un contact pour rénover votre habitat, ou trouver une association travaillant sur les circuits courts en alimentation, ou encore que vous vouliez contacter un service institutionnel environnemental, c'est le bon outil ! Nous vous rappelons que sur le site internet de la CCPE vous pouvez trouver également des informations générales sur toutes les thématiques de la transition pouvant aussi vous être utile, ainsi que l'actualité des actions menées par la collectivité.

Lien annuaire : <https://www.cc-paysdesecrins.fr/environnement/transition-ecologique/ressources>
Quelques exemplaires papiers sont disponibles en mairie.

Bonne transition et agissons ensemble !



Motion demandant le retrait du renard de la liste des « Espèces susceptibles d'Occasionner des Dégâts » (ESOD) dans le département des Hautes-Alpes.

Chaque année, au moins 600 000 renards sont tués en France, environ 1000 dans les Hautes-Alpes (tir, piégeage, déterrage...). Pourtant cette espèce s'autorégule en fonction du territoire et de la ressource alimentaire disponible.

Le renard est un allié pour les agriculteurs face à la présence parfois dévastatrice des rongeurs de toutes sortes (campagnols, mulots, souris...). Un renard consomme chaque année environ 6000 petits rongeurs. Ce petit prédateur évite donc l'utilisation de produits chimiques face aux rongeurs.

Nous rappelons que la commune de La Roche de Rame s'est engagée début 2021 vers la fin de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, selon plusieurs études scientifiques, le renard participerait activement à la lutte contre la maladie de Lyme. Cette maladie infectieuse touche environ 50 000 personnes chaque année en France. La Borréliose de Lyme est transmise par des morsures de tiques lors de balade en forêt. Or, ce sont les rongeurs qui sont au départ porteurs de cette maladie. Leur prolifération favorise le potentiel contact avec les tiques.

Concernant les maladies, souvent prétexte à l'éradication du renard, il n'y a pas eu de cas de rage en France depuis 2001. Pour la gale, si elle peut provoquer des réactions allergiques il n'existe pas de risque sanitaire majeur pour l'homme, le parasite n'infestant pas l'homme.

Dans le cas de l'échinococcose alvéolaire, maladie transmise par les chiens, les renards et parfois les chats, seuls une trentaine de cas sont recensés en moyenne par an en France. En 2014, le Ministère de l'Écologie précisait dans un guide pratique « bien que le renard roux puisse être effectivement porteur de cette maladie, les processus épidémiologiques sont tels qu'il n'est pas justifié sur un plan scientifique d'invoquer cette maladie pour le classer nuisible ».

Le renard est un prédateur et joue à ce titre son rôle dans la sélection naturelle. Il élimine en priorité les animaux malades, contagieux ou morts.

Face au déclin mondial que connaît la biodiversité, l'acharnement que subit cet animal, qui a pourtant toute sa place dans les écosystèmes, paraît de moins en moins compréhensible.

Le renard doit désormais être considéré comme un précieux auxiliaire et non comme un « nuisible » !

À ce titre, la municipalité de La Roche de Rame demande à Madame la Préfète de retirer le renard de la liste des « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » dans les Hautes-Alpes.



Motion adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal du jeudi 2 décembre 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2/07/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Marie BAILLARD Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Olivier CHIENNO, Michel MOYNIER, Amandine FIOT, Paul BASSA, Vincent RICHE, Geneviève MARTIN, Delphine THAENS

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel FRISON
Mélanie COURCIER donne pouvoir à Michel MOYNIER

1) Secrétaire de séance Paul BASSA (élu à l'unanimité)

2) Compte rendu des conseils municipaux du 04/06/2021 : vote à l'unanimité

3) Compte rendu des commissions

Commission communication :

Steeve PEYRON : La commission a travaillé sur le prochain bulletin municipal qui va paraître mi-juillet. Les articles sont en cours de rédaction

CRD – Comité de suivi Déviation :

Steeve PEYRON : un premier atelier participatif a eu lieu le 7 juin 2021 auquel 30 à 40 personnes ont participé. Leur travail a porté principalement sur les atouts et faiblesses du village, et les risques liés à une déviation ou à un aménagement de la traversée du village.

Un deuxième atelier doit avoir lieu en septembre sur les variantes proposées par la DREAL.

Commission développement économique – Tourisme – Commerce :

Bruno LAROCHE :

L'aquaparc a ouvert avec en nouveauté les petits pédalos pour les enfants de cet été.

Le Bacchus a également ouvert avec la création d'une nouvelle terrasse et de nouveaux aménagements intérieurs et extérieurs.

Le nouveau restaurant la Rocca qui remplace Tony the Voice ouvre le samedi 3 juillet.

Les kinésithérapeutes installés sur la commune, depuis le début d'année sont contents de la fréquentation de leur cabinet.

L'orthophoniste va s'installer sur la commune à partir du 16 août 2021.

Point sur le marché par Michel MOYNIER : celui-ci a commencé il y a 15 jours avec huit exposants. D'autres exposants devraient arriver pour les mois de juillet et août.

Commerce sur la place : Michel FRISON : les financements ont été obtenus et une réunion de présentation du projet a eu lieu début juin avec l'architecte Maryline Chevallier. Les DCE seront lancés à l'automne pour un commencement des travaux fin février 2022 pour se terminer fin juin 2022. Michel FRISON a fait part de son inquiétude sur le coût des matériaux qui a connu une flambée ces derniers mois et sur le respect de l'enveloppe initialement fixée.

Commission travaux :

Daniel ALLARD :

Des panneaux vont être posés en montagne afin de délimiter les zones de pâturage des troupeaux et signaler la présence des patous, ainsi que le comportement à adopter en leur présence.

Travaux de réparation d'éclairage au lac en cours.

Des travaux ont été également réalisés sur la route du Lauzet.

Torrent de Bouchouze : la Communauté de communes du Pays des Écrins va lancer des travaux de nettoyage.

Michel FRISON revient sur les difficultés à annoncer la présence des troupeaux en montagne. En effet, en fonction de la qualité de l'herbe, les troupeaux peuvent être déplacés. Il conviendra donc en tout temps d'adapter son comportement et d'être prudent.

Marie BAILLARD : le financement participatif pour la forge a dépassé le montant espéré. Les travaux vont démarrer en août. Un grand merci aux donateurs.

Cimetières : les produits phyto n'étant plus utilisés pour les nettoyer, une corvée volontaire sera organisée.

Conseil école :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : il a eu lieu le 24/06 :

Bilan des activités culturelles et sportives : prévention routière, Kayak, VTT...

Sophie Neuville part à la retraite. Nous tenons à la remercier pour son travail sur la commune auprès de nos enfants. Les effectifs de l'école sont importants pour la rentrée 2021.

Le recrutement d'une nouvelle ATSEM pour remplacer Aurélie Pouzergues est en cours.

Quelques travaux sont prévus pour cet été.

Croq Jeux : une réunion va avoir lieu prochainement afin de discuter de la hausse des tarifs de la cantine par le fournisseur ou éventuellement trouver un autre fournisseur.

Sécurisation des abords de l'école. Les véhicules y circulent à une vitesse très importante. Une réflexion est en cours sur la fermeture de la route au moment de la sortie des classes. Un point sera fait en



commission travaux.

Le bilan du CLAS est positif.

Réhabilitation du groupe scolaire : choix du cabinet Flores pour l'étude de programmation. Un comité de pilotage comprenant des personnes extérieures va être créé.

Commission associations, évènements et culture :

Marie BAILLARD : la commission a étudié les points suivants :

Planning de la rentrée : trois associations vont occuper la salle polyvalente : yoga, sport et danse latine.

Planning estival d'occupation du parc du château avec notamment en octobre un festival sur l'énergie.

Service civique : la Communauté de communes du Pays des Écrins va recruter 5 services civiques sur 9 thématiques dont culture et animation. Un courrier a été envoyé aux associations de la commune afin de connaître leurs besoins.

4) Délibérations

OBJET : PORTANT CRÉATION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

OBJET : ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'acceptation de la démission de Monsieur LAROCHE Bruno par madame la Préfète à compter du 17 juin 2021. Il précise qu'il convient donc de procéder à son remplacement. Il propose donc que les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes adjoints restants passent au rang supérieur ; Il convient donc d'élire un quatrième adjoint donc la place est désormais vacante.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2113-1, L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8.

A obtenu : 15 voix

- Madame Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, ayant obtenu 15 voix, a été proclamée 4e adjoint au Maire.

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, et avec effet au 1er juillet 2021, de fixer le

montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués de la manière suivante :



MAIRE :

Taux maximum en % de l'indice 1027 :

27.90 %

ADJOINTS

Taux maximum de l'indice 1027 : 7.42 %

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Taux maximum de l'indice 1027 : 7.42 %

Ces indemnités seront payées mensuellement.

OBJET : MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA COMMUNE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE. RÉHABILITATION DES SITES D'ESCALADE DU PERCHOIR ET DU LABYRINTHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les sites d'escalade du Perchoir et du Labyrinthe, situés sur les communes de la Roche de Rame et de L'Argentière la Bessée nécessitent des travaux de sécurisation et d'entretien afin de pouvoir recevoir des grimpeurs en toute sécurité.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 7 978 euros HT réparti de la manière suivante :

Matériel 2 698 euros HT

Main-d'œuvre 5 280 euros HT

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % le Département et de 30 % par la Région (espace valléen).

Il propose donc de signer avec la commune de L'Argentière -la Bessée une convention de MAÎTRISE d'ouvrage déléguée afin de réaliser ces travaux conjointement sur les deux communes, la commune de la Roche de Rame assurant la recherche des devis et le dépôt des demandes de financement auprès des différents financeurs.

Un titre du montant de la moitié de l'autofinancement sera émis à l'encontre de la commune de L'Argentière la Bessée (soit environ 10 % des travaux HT) après réalisation des travaux et déduction des subventions versées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent ce dernier à signer avec la commune de L'Argentière la Bessée une convention de MAÎTRISE d'ouvrage déléguée pour les travaux de réhabilitation des sites d'escalade du Perchoir et du Labyrinthe.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT. ET A LA RÉGION (ESPACE VALLEEN) . RÉHABILITATION DES SITES D'ESCALADE ET DU LABYRINTHE) ANNÉE 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération votée précédemment au sujet de la convention de MAÎTRISE d'ouvrage déléguée avec la commune de L'Argentière la Bessée pour les travaux de réhabilitation des sites d'escalade du Perchoir et du Labyrinthe.

Ces sites nécessitent des travaux de sécurisation afin d'accueillir les grimpeurs en toute sécurité.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 7 978 euros HT réparti de la manière suivante :

Matériel 2 698 euros HT

Main-d'œuvre 5 280 euros HT

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % le Département et de 30 % par la Région (espace valléen).

Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

Montant des travaux HT 7 978 euros

Subvention Département 50 % 3 989 euros

Subvention Région (espace valléen) 30 % 2 394 euros

Autofinancement 20 % 1 595 euros (répartis entre la commune de La Roche de Rame et la commune de L'Argentière la Bessée)

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.

Sollicitent les financements du Département et de la Région tels qu'indiqués ci-dessus.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2021 au budget de l'eau.

Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs + 2 000.00 euros

Recettes

Compte 70111vente d'eau aux abonnés + 2 000.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n ° 1 du budget de l'eau pour l'année 2021

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BÂTIMENTS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS. ENSEMBLE HÔTEL FOURRAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition par la Communauté de Communes du Pays des Écrins en 2015 de l'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrat. Une convention de MAÎTRISE d'ouvrage déléguée a été signée le 01/04/2016, complétée par deux avenants.

Les élus de la commune de la Roche de Rame souhaitant pouvoir valoriser ce bâtiment et ainsi pouvoir accéder aux différents locaux, Il propose que soient définis dans une convention les engagements respectifs des deux parties dans le cadre de la démarche de valorisation de l'ensemble immobilier Fourrat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :



Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Autorisent ce dernier à signer avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins la convention de mise à disposition des bâtiments de l'Hôtel Fourrat.

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école, il a été acté une modification des horaires de l'école afin de permettre les deux services de cantine sans précipitation pour les enfants et pour les encadrants.

Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur ce changement des horaires de l'école qui seront les suivants à partir de la rentrée scolaire 2021 / 2022 :

Les lundis mardi jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 45 à 16 heures 15.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Approuvent la modification des horaires de l'école tels qu'indiqués ci-dessus.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN À LA LETTRE OUVERTE ADRESSÉE À MADAME LA PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES PAR LES ASSOCIATIONS « TOUS MIGRANTS » ET « REFUGE SOLIDAIRE » CONCERNANT L'ACCUEIL D'URGENCE DES EXILÉS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND BRIANÇONNAIS.

Le conseil municipal après avoir été alerté de la situation difficile concernant l'accueil d'urgence des exilés sur le territoire de Briançon apporte son soutien à la lettre ouverte des associations « Tous migrants » et « Refuge Solidaire » adressée à la préfecture et demandant à celle-ci la mise en place du plan d'hébergement d'urgence à Briançon pour un accueil digne des personnes exilées.

La situation actuelle n'est plus supportable, pour les exilés qui méritent un accueil décent et pour les bénévoles et solidaires qui supportent, seuls, la prise en charge des exilés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion de soutien à la lettre ouverte ci-dessous :

« Madame la Préfète des Hautes-Alpes,

Depuis cet hiver, plusieurs dizaines de personnes exilées arrivent quotidiennement à Briançon. La population a changé, elle est composée de plus en plus souvent de familles et de personnes particulièrement vulnérables. Le nombre de femmes et d'enfants a triplé depuis le début de l'année.

Les capacités du Refuge Solidaire ne permettent plus d'assurer un accueil digne de ce nom, ni même de préserver la sécurité des personnes.

Nous vous demandons à nouveau la mobilisation du plan d'hébergement d'urgence à Briançon pour accueillir dignement les personnes exilées qui arrivent sur notre territoire par la montagne frontalière.

Il s'agit pour ces personnes d'un accueil temporaire, d'une à trois journées maximum, puisqu'elles repartent le plus rapidement possible vers leur destination, le plus souvent une métropole où elles pourront déposer leur demande d'asile.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part reçoivent chez eux les personnes épuisées et vulnérables et gèrent un refuge solidaire qui a déjà accueilli plus de 14 000 personnes.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part se mobilisent pour porter assistance aux personnes qui se trouvent mises en danger dans la montagne.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part pallient les manquements de l'État et des collectivités locales au regard de leurs responsabilités et leurs obligations face à la réalité migratoire.

Depuis 2016, Briançonnais et personnes solidaires venus de toute part font que notre territoire reste digne et humaniste.

En 2020, la nouvelle municipalité de Briançon a choisi de se désengager du Refuge Solidaire. Au même moment, lors d'une réunion tenue à la préfecture des Hautes-Alpes le 7 juillet, votre secrétaire générale nous indiquait que le besoin d'accueil d'urgence de 30 à 35 places à Briançon était reconnu par la Préfecture, mais qu'il n'y avait pas de possibilité d'ouvrir plus de places d'hébergement d'urgence selon l'administration centrale.

Aujourd'hui, selon les jours, ce besoin est deux à trois fois plus important qu'il n'était l'an dernier.

Face à l'absence totale d'engagement de l'État et des pouvoirs publics, les acteurs solidaires ont dû se mobiliser une nouvelle fois pour acquérir un nouveau lieu avec des fonds privés uniquement. Mais ce lieu n'ouvrira ses portes, au mieux, qu'à la mi-août, compte tenu des travaux nécessaires de mise en conformité aux normes de sécurité.

En attendant cette ouverture, les capacités du refuge solidaire actuel ne permettent plus d'accueillir dans des conditions acceptables les personnes exilées de passage. En tout état de cause, ce nouveau lieu ne pourra pas accueillir au-delà de ses capacités et des limites de l'action bénévole.

Dans ce contexte particulièrement difficile, il n'est pas envisageable que l'État continue de se reposer sur les associations et la population briançonnaise alors que la population accueillie est plus nombreuse et plus vulnérable (familles avec nourrissons, personnes âgées ou handicapées).

Nous appelons l'État, et plus largement les pouvoirs publics, à revoir leurs responsabilités en rapport avec les situations actuelles de la migration dans le Briançonnais, à respecter leurs obligations à l'égard des exilés, et notamment le droit à l'hébergement d'urgence inconditionnel, et à mettre en place sans plus tarder un dispositif d'accueil d'urgence à la hauteur de la réalité migratoire présente et future.

Nous demandons que cette crise humanitaire soit gérée en concertation avec tous les acteurs publics et associatifs concernés, y compris du côté italien où le préfet conscient de la gravité de la situation vient d'apporter un soutien fort aux communes de Bardonecchia et d'Oulx et aux associations impliquées.

Nous demandons à notre gouvernement de mettre en œuvre un plan d'hébergement d'urgence à Briançon, avec un nombre de places pérennes, qui soit évolutif pour s'adapter aux besoins réels. Cet hébergement doit permettre l'accueil familial sans séparation des membres de la famille et avec la possibilité de préparation des repas.



Notre alerte est solennelle et nous attendons vivement votre réponse devant cette situation d'urgence. Afin d'éviter toute confusion ou instrumentalisation en cette période électorale, nous rendrons cette lettre publique seulement à compter de lundi 28 juin ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette lettre ouverte afin d'offrir un accueil digne aux exilés sur le territoire du Grand Briançonnais

5) Questions diverses :

Michel FRISON : le restaurant la ROCCA invite les élus après ce conseil municipal pour un apéritif de présentation.

Marie BAILLARD : une première session du Conseil Départemental a eu lieu avec notamment l'élection du Président. Elle précise qu'en tant que suppléante, elle peut faire remonter auprès du Conseil Départemental les questions en lien avec le Département.

Elle précise également qu'en tant que 1^{ère} adjointe, elle continuera de travailler avec Bruno LAROCHE. Elle a demandé par ailleurs un temps partiel à l'Éducation nationale qui a accepté.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Daniel ALLARD, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Amandine FIOT, Paul BASSA, Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE

Pouvoirs :

Steeve PEYRON donne pouvoir à Bruno LAROCHE
Frédérique PASQUALI BARTHELEMY donne pouvoir à Daniel ALLARD
Vincent RICHE donne pouvoir à Michel FRISON
Mélanie COURCIER donne pouvoir à Isabelle LAMICHE
Olivier CHIENNO donne pouvoir à Amandine FIOT

Absente excusée : Geneviève MARTIN

Michel FRISON demande qu'une minute de silence soit faite en souvenir de Patrick Vigne, Maire de l'Argentière La Bessée **décédé récemment.**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/07/2021 : vote à l'unanimité

Secrétaire de séance : Amandine FIOT (élue à l'unanimité)

3) Compte rendu des commissions

Hôtel FOURRAT :

Bruno LAROCHE : l'objet de cette réunion était de trouver une solution financière à l'hôtel, que la commune doit rembourser à la Communauté de communes du Pays des Écrins fin 2022 pour une somme environ 200 000 euros. L'hôtel a été fermé dans les années 80, il contient de nombreux documents sur la vie et l'histoire du village.

Ces documents ont été triés par le groupe de travail constitué d'élus afin de désencombrer l'hôtel.

Un premier tri a été effectué, des objets seront cédés lors d'une vente à la population, désireux de conserver un souvenir de l'hôtel.

Le reste sera ensuite donné à une ressourcerie.

Il convient donc de trouver une solution économique d'avenir à cet hôtel, peut être intéresser un promoteur qui puisse y trouver un revenu à travers un projet.

Commission travaux-patrimoine-alpage-forêt

Daniel ALLARD : la réunion du 20 juillet a abordé les sujets suivants :

L'éclairage public du lac a été rétabli au minimum.

La commune a sollicité pour une demande de modification des horaires d'extinction de l'éclairage public. Celle-ci n'a pas été retenue car il apparaît que les horaires actuels satisfont le plus grand nombre.

À partir du changement d'horaires, l'extinction des feux sera fixée de minuit à 6 h. Sauf pour la traversée de la RN94 qui s'éteint. À compter du changement d'heure, l'extinction sera avancée d'une heure. Michel FRISON précise que cette opération participe grandement aux mesures d'économie de la commune.

Des travaux sont en cours par la Communauté de communes du Pays des Écrins dans le cadre de la compétence GEMAPI afin de nettoyer le torrent de Bouchouse.

Les travaux de protection contre les chutes de blocs ont été réalisés cet été à Coutin.

Une réflexion est en cours afin de limiter le tonnage sur la route de la Fare, ainsi que des horaires d'interdiction durant les rentrées de sorties scolaires.

Participation de la commune dans la nuit du 9 au 10 octobre à l'opération « le jour de la nuit ». Extinction complète de l'éclairage public afin de profiter des étoiles.

La réfection de l'éclairage public le long du torrent de Bouchouse devrait commencer dès l'an prochain et se fera par tranche sur plusieurs années.



Commission Associations -évènements et culture

Marie BAILLARD : une réunion a eu lieu avec tous les présents des associations pour échanger sur l'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre de leurs activités. L'utilisation le soir a été décalée à 18h45 afin de permettre à Croq'Jeux qui gère la garderie de ranger et nettoyer la salle plus sereinement.

Commission école-enfance et jeunesse

Marie BAILLARD : la rentrée à l'école s'est bien passée. Deux élus étaient présents le matin et une élue l'après-midi. Cette année, deux ATSEM sont présentes en maternelle : une à temps complet et une à mi-temps.

Les retours sur les nouveaux fournisseurs de la cantine sont positifs. 50 enfants en moyenne déjeunent à la cantine. Michel FRISON tient à remercier la mairie de Risoul, ancien prestataire de la commune, pour sa compréhension dans le cadre de la convention qui la liait à Croq'Jeux. La rupture n'a pas été faite en raison de la qualité des repas mais de l'augmentation de prix trop importante pour les familles.

Comité Référent pour la Déviation :

Michel FRISON : deux ateliers ont eu lieu :

N°1 : 29/09/2021 : présentation de l'été des lieux et des variantes

N°2 : 12/10/2021 qualification et comparaison des variantes

Rémi ROUX, conseiller départemental, précise qu'il soutiendra ce projet lors de la prochaine séance plénière du conseil départemental.

Commission Alpage et forêt

Isabelle LAMICHE : les travaux de réhabilitation des sites d'escalade sont terminés. Le matériel a en partie été changé. Une réunion aura lieu le 8/10/2021 avec les différents partenaires au sujet des travaux futurs des sites du Perchoir et du Labyrinthe.

Une association est en cours de création avec tous les acteurs du milieu de l'escalade.

Problème des patous surveillants les troupeaux : Tout s'est bien passé cet été. Les bergers sont contents. Une attaque de loup a eu lieu la semaine dernière sur la commune où un bélier a été tué.

Sentiers : des panneaux ont été mis en place sur plusieurs sentiers de la commune. Le sentier de Champassel a été refait suite aux travaux de la micro-centrale.

Délibérations

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N 2 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2021 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2158 / 86 acquisitions de matériel	+ 3 000 euros
Compte 2318/1601 réhabilitation four et forge	+ 13 100 euros
Compte 2111/0304 acquisition de terrains	+ 10 000 euros
Compte 2318/20214 protection chutes Coutin	- 4 000 euros
Compte 2318/1607 accessibilité handicapés	- 10 500 euros
Compte 2318/85 réparation bâtiments communaux	- 6 600 euros

Recettes

Compte 1323 / 1601 réhabilitation four et forge	+ 5000 euros
---	--------------

Section de fonctionnement

Dépense

Compte 6611 intérêts	+ 3 700 euros
Compte 6232 fêtes et cérémonies	- 3 700 euros

TOTAL

0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 2 du budget général pour l'année 2021

OBJET : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE EN VUE D'OBTENIR DES FINANCEMENTS PUBLICS ONF COMMUNE REMISE EN ETAT DE DEUX PONTS ET ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE – LE LAUZET (annule et remplace la délibération en date du 19/02/2021)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le schéma de desserte forestier du pays du grand Briançonnais qui prévoit l'amélioration de la desserte des cantons du Lauzet, du Gorgeras et du Puy.

Il rappelle également que les deux ponts présents sur la route du Lauzet nécessitent une remise en état ou une adaptation afin de pouvoir permettre le transit des grumiers sur ces accès.

Les travaux, objet de la présente demande de financement porteront sur la remise en état de deux ponts, point noir répertorié ainsi qu'un élargissement de la piste en cassant la falaise afin de faciliter le braquage des grumiers en aval du pont du Giet sur la route forestière conduisant au Lauzet.

Le montant total de ces travaux s'élève à 37 000 € HT



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux	37 000 euros HT
Subvention FEADER 80 %	29 600 euros HT
Autofinancement communal 20 %	7 400 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent le plan de financement ci-dessus

Sollicitent auprès du FEADAR une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux dans le cadre de l'opération remise en état de deux ponts et élargissement de voirie. Le Lauzet

Autorisent monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs de ce dossier

OBJET: CRÉATION D UN POSTE ATSEM PRINCIPAL 2^E CLASSE A TEMPS NON COMPLET 27 HEURES HEBDOMADAIRES ANNUALISÉES ET SUPPRESSION D UN POSTE ATSEM PRINCIPAL 2^E CLASSE A TEMPS NON COMPLET 20 HEURES HEBDOMADAIRES ANNUALISÉES

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27 heures hebdomadaires annualisées et de supprimer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires annualisées,

Le Maire propose à l'assemblée,

De créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27 heures hebdomadaires annualisées et de supprimer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires annualisées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27 heures hebdomadaires annualisées et de supprimer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires annualisées,

OBJET: Assiette des coupes.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à assieoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention (Isabelle LAMICHE) :

approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,

demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,

pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2022 présentés ci-après.

État d'assiette :

Coupes proposées :

	Type de coupe 1	Volume		Année prévue	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le	Destination prévisionnelle	
								Vente (m ³)
50.i	IRR	330	8.21	2023	2022			
51.i	IRR	740	16.36	2023	2022			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Motif des coupes proposées **par l'ONF** (en dehors des coupes prévues initialement en 2022 par l'aménagement)

Massification de l'offre

En cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe, MOTIFS: (cf article L 214-5 du CF)



Coupes reportées ou supprimées :

	Type de coupe ⁴	Volume		Année prévue	Année proposée par l'ONF ⁵	Année décidée par le	Destination prévisionnelle	
								Vente (m ³)
62.i	IRR	170	5.41	2022	2026			

Motif des coupes proposées en report et suppression **par l'ONF**.

Aucune valeur commerciale actuelle

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

OBJET : CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE DE LA ROCHE DE RAME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler pour 5 ans la certification PEFC de la forêt de la ROCHE DE RAME.

Il précise que le label PEFC garantit ainsi au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts. Gérer durablement une forêt, c'est prendre en compte ses dimensions environnementales, sociétales et économiques.

La commune peut ainsi mieux vendre son bois aux entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'expose de Monsieur le Maire

Décident :

d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de la Roche de Rame possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans ;

pour cela de s'engager à respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) ;

d'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve a minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) en vigueur ;

de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;

d'accepter que ma participation au système PEFC soit rendue publique ;

de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;

d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées ;

de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

de désigner Monsieur Michel Frison, Maire, pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

OBJET : VENTE DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS LES QUEYRAS

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commission urbanisme de mettre en vente deux parcelles communales situées Les Queyras, cadastrée D1444 et D 1446 ;

Les règlements d'urbanisme sont les suivants :

Parcelle cadastrée D 1446 d'une superficie de 226 m²

IS : Périmètre informatif surfacique : 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (226 m² / 100 %)

Plan de prévention des risques : NR (Non réglementé) (226 m² / 100 %)

Risques : Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (226 m² / 100 %)

Risques : Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (226 m² / 100 %)

Servitude d'Utilité Publique : AC1 - Monuments historiques (Église paroissiale Saint-Laurent) (226 m² / 100 %)

Z : Zonage d'urbanisme : U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense (chef-lieu et Pra Reboul)) (219 m² / 97 %)

Zonages environnementaux : ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (226 m² / 100 %)



ENCART SPÉCIAL DÉVIATION

PRÉSENTATION DES VARIANTES

Dans le précédent bulletin municipal nous faisons un point sur les études techniques et sur la démarche de concertation engagée avec la population (réunion publique le 6 mai et premier atelier participatif le 17 juin). Cette démarche s'est poursuivie avec une nouvelle réunion publique le 29 septembre où ont été présentées les 4 variantes de déviation et celle de l'aménagement sur place.

L'atelier participatif qui s'est tenu le mardi 12 octobre a permis, après un rapide retour sur le contexte et la synthèse de la réunion publique, de travailler sous la forme d'un forum ouvert sur les 5 variantes. Le plan de chaque variante était affiché en grand format et divers documents issus du diaporama présenté en amont de l'atelier (diaporama incluant les observations de la réunion publique du 29 septembre) étaient disposés sur une table permettant ainsi aux nombreux participants de disposer d'un maximum d'éléments afin de pouvoir s'exprimer sur les points forts, les points faibles et les améliorations à apporter sur chacune des variantes.

À l'issue de cet atelier il semble apparaître que la variante 2, dite «Durance voie ferrée longue» reçoit l'adhésion du plus grand nombre. L'impact paysager de l'ouvrage nord est moins impactant pour le village que sur la variante 1. D'une manière générale, les nuisances induites par le tracé de la variante 2 sont moindres que pour la variante 1, plus proche des habitations. La variante 2 a également l'avantage de ne pas avoir d'emprise sur les terres agricoles dans la plaine entre l'école et la Ruine. De nombreuses questions sont posées sur les carrefours Sud et Nord (carrefour en T ou rond-point, positionnement de ceux-ci), sur l'accès à Freissinières et Champcella... des éléments qui devront être étudiés afin de proposer une variante adaptée aux exigences de la municipalité.

Nous vous livrons ici une partie des éléments qui ont été présentés lors de l'atelier du 12 octobre.

La totalité du dossier est téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse :

www.larochederame.fr/vie-municipale/déviation/



Considérants techniques pris en compte

- Zone inondable de la Durance
 - Transparence des ouvrages
 - Pérennité de l'infrastructure nouvelle
- Normes routières
 - Respect des caractéristiques routières : rayons, déclivité, carrefours...
 - Création d'une infrastructure sûre et lisible pour maximiser le report de la circulation sur la déviation
- Contraintes ferroviaires :
 - Un minimum d'impact sur le domaine ferroviaire et son exploitation
 - Ne pas affecter la stabilité de la voie



Précisions choix ouvrage d'art en traversée nord de voie ferrée

- Le maître d'œuvre recommande le choix d'un ouvrage type « bow-string » plutôt que « pont poutre » pour le franchissement nord de la voie ferrée
- Ce choix est lié :
 - À la portée des ouvrages (longueurs de franchissement) dépendant des contraintes de jumelage avec la voie ferrée pour l'implantation des appuis
 - Au respect du gabarit SNCF
 - Aux contraintes de raccordement au niveau des voies existantes et notamment la RN94
 - À l'insertion de l'ouvrage dans son environnement
- À titre informatif :
 - Epaisseur de tablier nécessaire : Bowstring = 1,5 à 2 m. - Pont poutre = 6 à 8 m.
 - Implique en cas de pont poutre de rehausser le niveau de la déviation pour maintenir le gabarit SNCF
 - Induit des talus plus importants et des conséquences sur les possibilités de raccordement

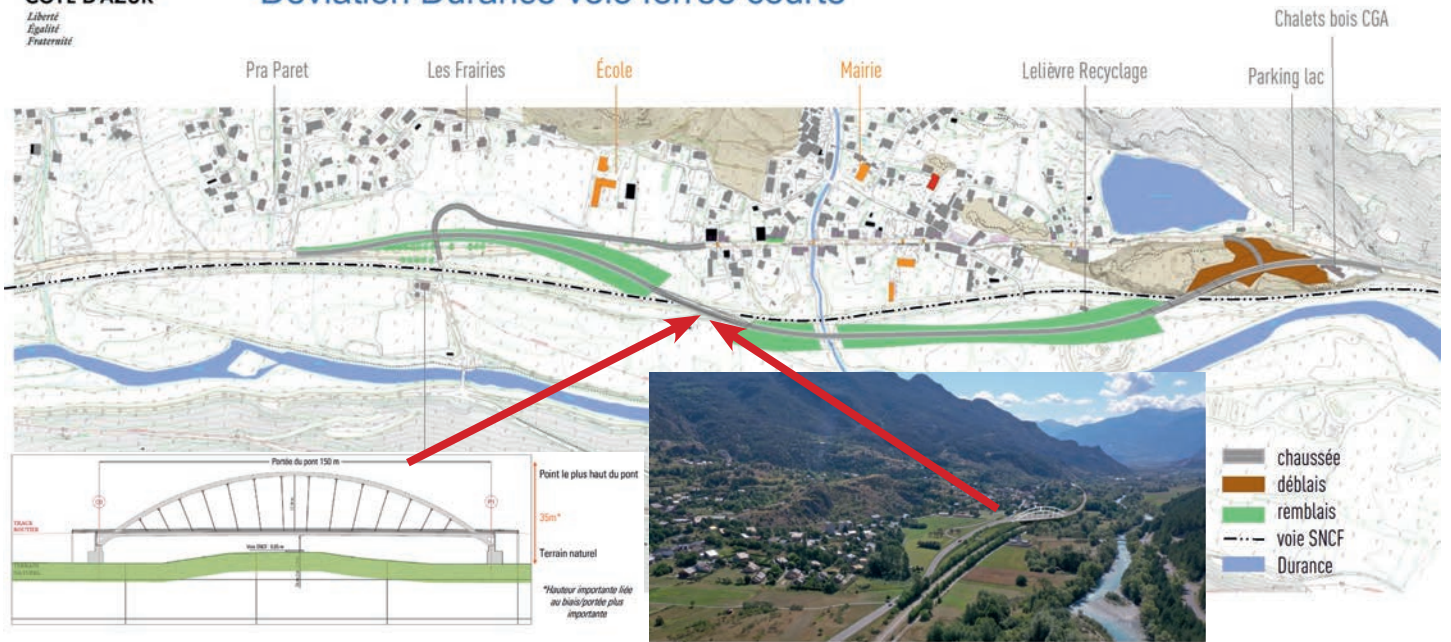


4 variantes de déviation en tracé neuf



Variante 1

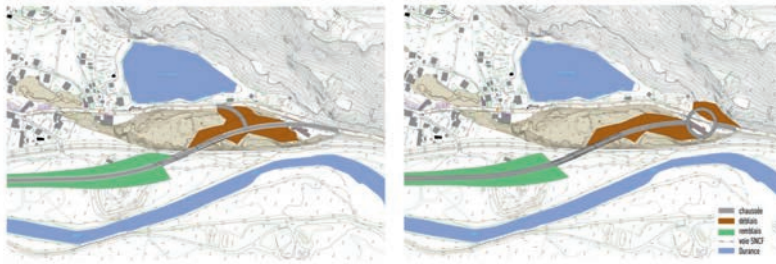
Déviation Durance voie ferrée courte



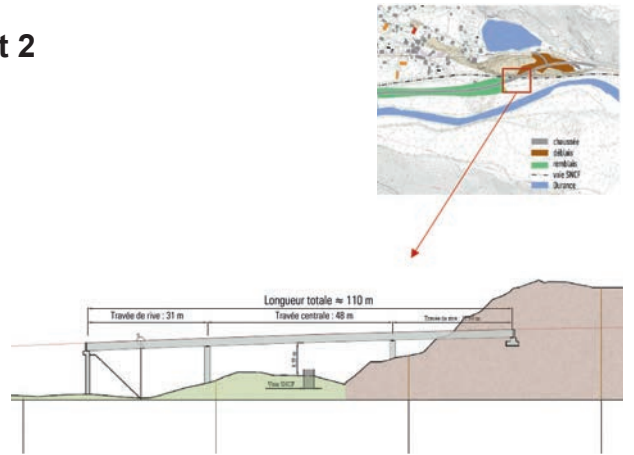
Variantes 1 et 2

Carrefour en T

Giratoire

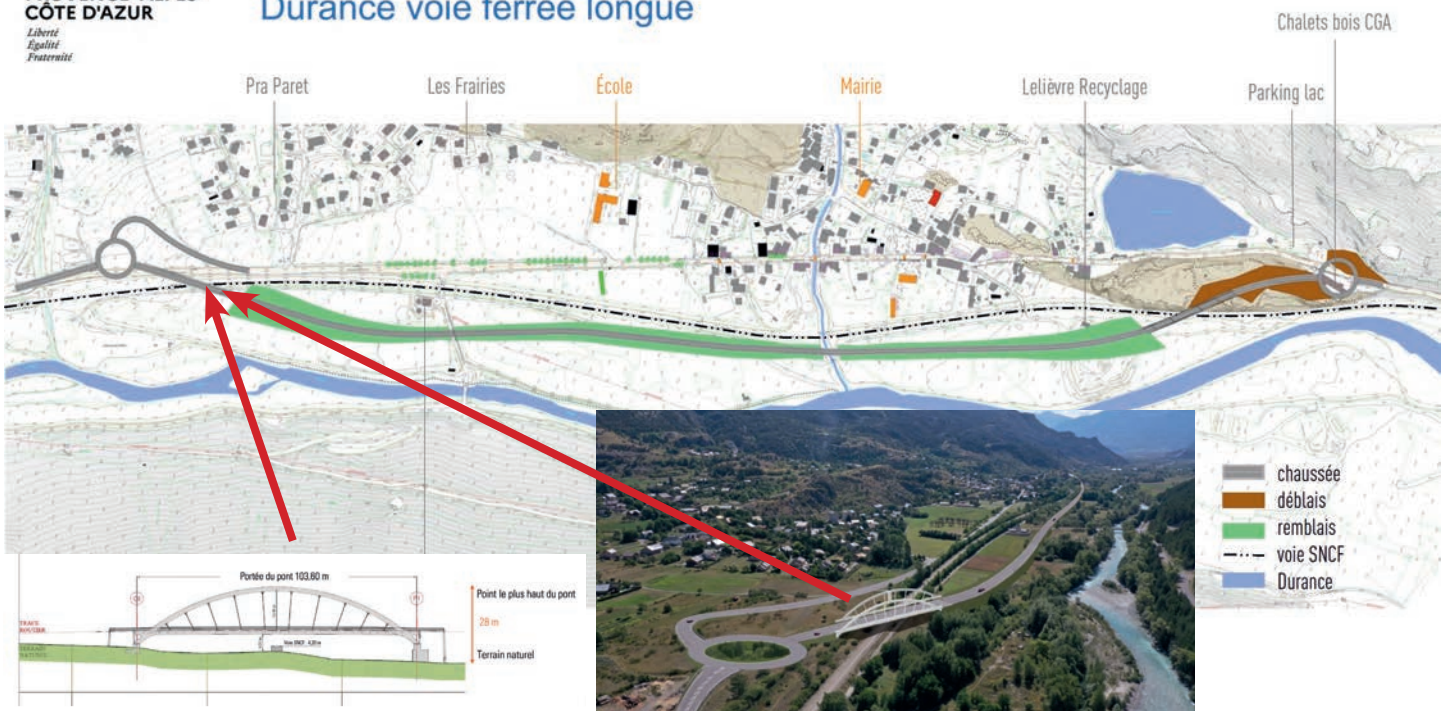


Nota : à la demande de la municipalité, en fonction de la variante retenue, un raccordement plus au sud du carrefour en T pour faciliter l'accès au parking du lac pourra être étudié ultérieurement avec l'avancée des études

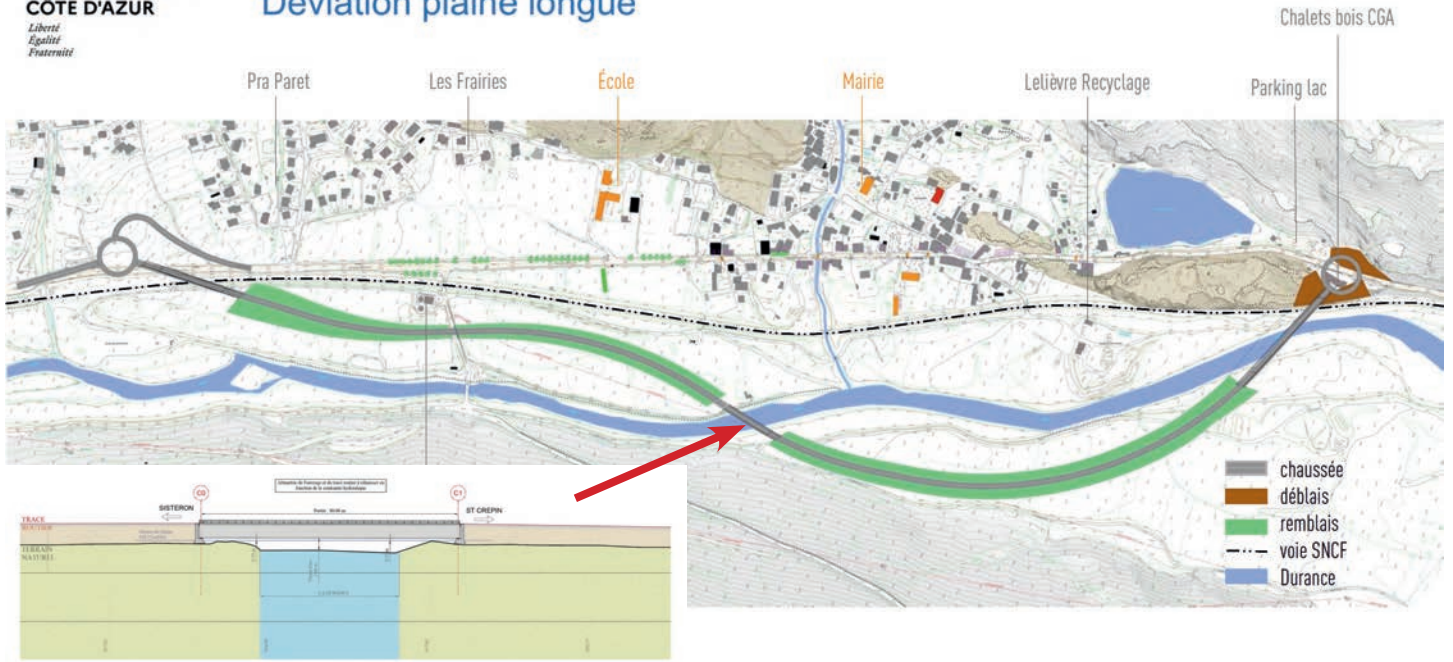


Variante 2 : déviation

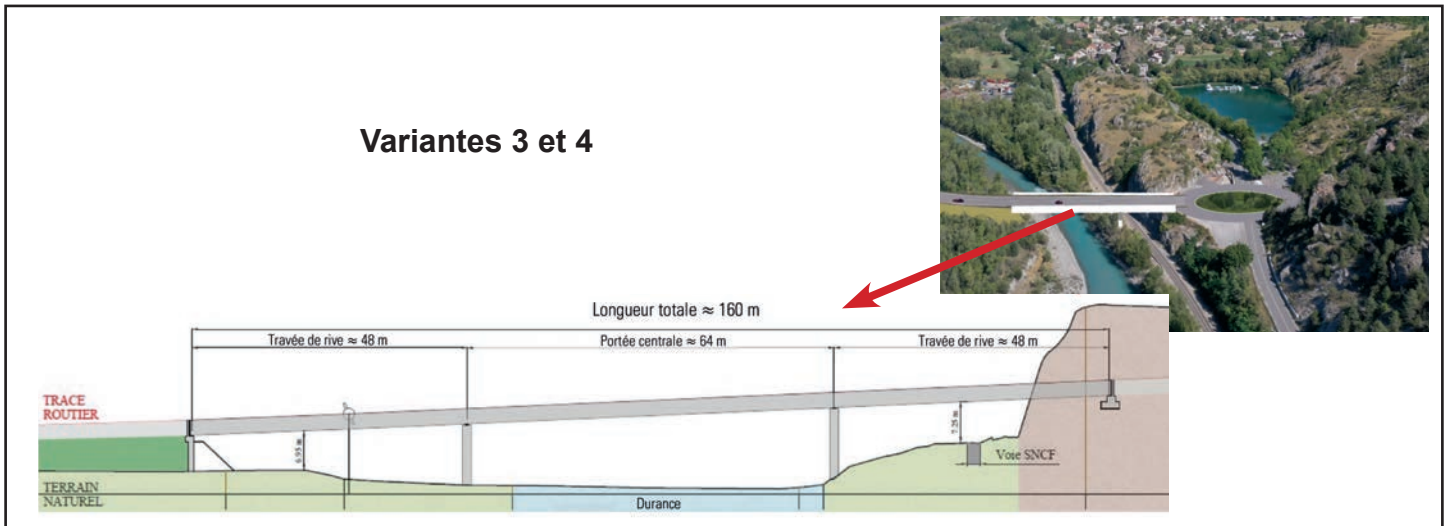
Durance voie ferrée longue



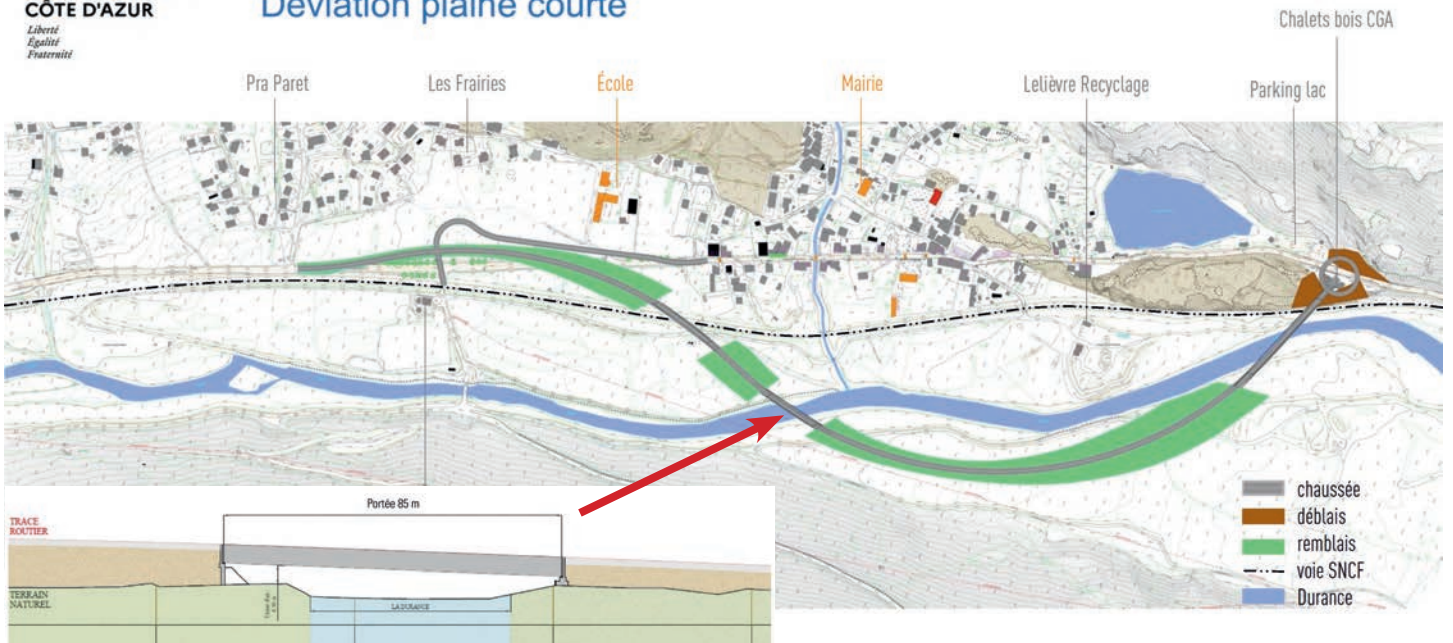
Variante 3 Déviation plaine longue



Variantes 3 et 4



Variante 4 Déviation plaine courte

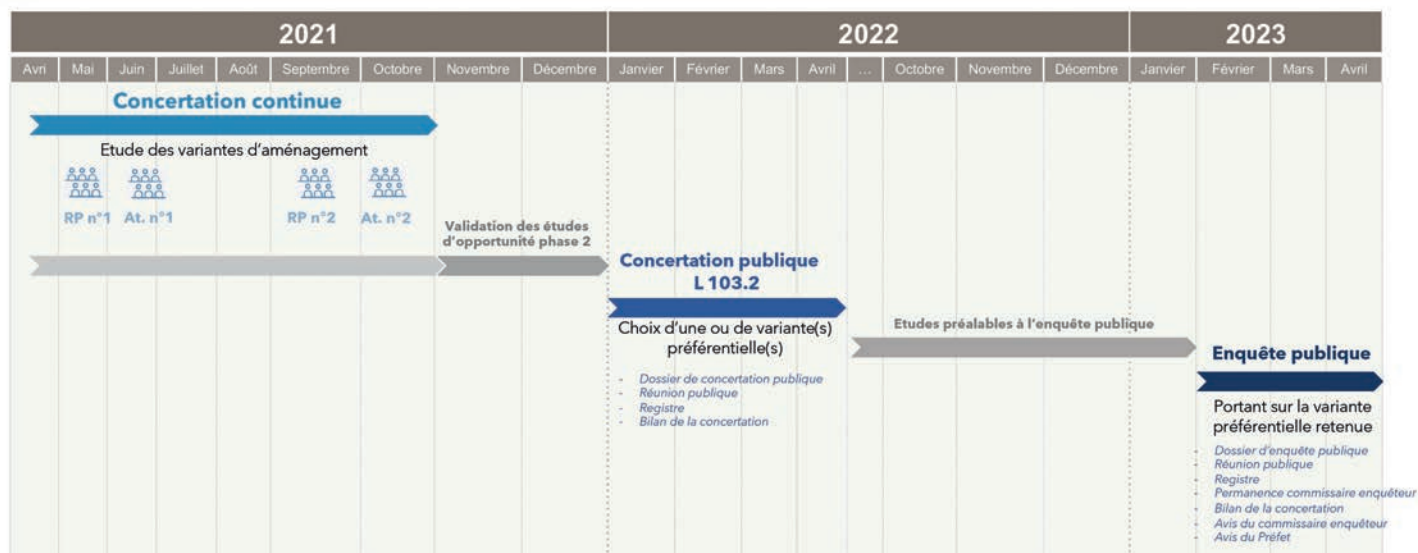


Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis l'entrée Sud – déviation « Durance voie ferrée » longue (v2)
avec option rond-point



Calendrier de la concertation



La prochaine réunion publique aura lieu au cours du premier trimestre 2022 lors de la concertation réglementaire L103.2 à l'issue de laquelle la variante préférentielle sera choisie.

Parcelle cadastrée D 1444 d'une superficie de 41 m²

IS : Périmètre informatif surfacique : 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (41 m² / 100 %)

Plan de prévention des risques : NR (Non réglementé) (41 m² / 100 %)

Risques : Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (41 m² / 100 %)

Risques : Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (41 m² / 100 %)

Servitude d'Utilité Publique : AC1 - Monuments historiques (Église paroissiale Saint-Laurent) (41 m² / 100 %)

Z : Zonage d'urbanisme : U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense (chef-lieu et Pra Reboul)) (41 m² / 100 %)

Zonages environnementaux : ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (41 m² / 100 %)

La commission urbanisme a émis un avis favorable au lancement de cet appel à candidature, et procéder à la vente de ces deux terrains.

Après avoir consulté l'appel à candidature, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Approuvent le lancement de l'appel à candidature pour les deux terrains

Indiquent que les offres seront étudiées par la commission urbanisme après le 06 Octobre 2021

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 1858 AUPRÈS DE LA SAFER

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la promesse unilatérale d'achat d'une partie de la parcelle C 1858 d'environ 3700 m² conclue avec la SAFER en règlement de déplacement du poste de relevage n°2 du réseau de transfert des eaux usées de la commune de La Roche de Rame dans le cadre de la construction de la station d'épuration.

Cette promesse d'achat sera conclue avec la SAFER pour un montant de 3 699,99 €, auquel s'ajouteront les frais d'intervention de la SAFER 850,01 € et les frais de notaire. Soit environ 1 Euro du m².

La parcelle C1858 est située en zone rouge (R7) du Plan de Prévention des Risques et en zone Naturel du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Le Maire précise que la parcelle C1858 est partagée entre la Communauté de Communes du Pays des Écrins et la commune. Il précise que lors de la réalisation du poste de relevage, l'entreprise a empiété sur la parcelle C1858. Cela a donné lieu à une négociation avec le propriétaire, il est précisé que le prix d'achat est compensé par l'entreprise..

Vu la délibération n°4 de la communauté de communes du Pays des Écrins :

Vu la décision n°1 du 20 novembre 2020 concernant l'acquisition de la parcelle C 1858

Vu les accords conclus entre la collectivité et les propriétaires

Vu le protocole d'accord établi entre la collectivité et l'entreprise Allamanno titulaire du lot « postes de relevage et réseaux »

Vu l'application du droit de préemption par la SAFER sur la parcelle C 1858

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Autorisent Monsieur Le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER

Précisent que les frais d'actes sont à la charge de la commune de la Roche de Rame.

Indiquent que l'étude Notariale de Maître Magali FICI, à l'Argentière la Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte.

OBJET : RÉGULARISATION DE L'EMPRISE D'UNE PARCELLE PRIVÉE SOUS LE DOMAINE PUBLIC. PRA REBOUL

Monsieur Le Maire précise qu'en 2017, la famille Combal a procédé au bornage de la maison sis Pra Reboul et de leur terrain E1191.

Il a été convenu lors de ce découpage la régularisation de l'emprise de la voirie communale qui a été numérotée E 1193.

Afin de régulariser cette emprise, la famille Combal propose de céder gratuitement à la commune la parcelle cadastrée E 1193

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette emprise est hors du domaine public, et que la procédure peut être appliquée puisque la parcelle n'est pas située en bord de voirie communale et ne constitue pas du domaine public de la commune.

Il précise également que la commune a pour principe de ne pas racheter de domaine privé situé sous des emprises publiques

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette donation qui ne reflète que la régularisation d'une emprise de voie communale.

Après avoir consulté les plans,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Accepte cette donation

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes authentiques liés à la donation de la parcelle E1193 située Pra Reboul

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT.

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS SUR LA PLACE DU CENTRE VILLAGE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux sur la nouvelle place du centre village.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 10 000 euros HT



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Ces travaux peuvent être financés en 2021 à hauteur de 70 % le Département dans le cadre de l'enveloppe cantonale. Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

Montant des travaux HT 10 000 euros

Subvention Département 70 % 7 000 euros

Autofinancement 30 % 3 000 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Approuvent l'exposé du Maire.

Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

OBJET : PROLONGATION DE LA DUREE DU MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Monsieur le Maire propose la prolongation du Conseil Municipal des Jeunes pour une durée d'une année scolaire. Il rappelle que suite aux événements de ces derniers mois, dus au Covid-19, le conseil municipal Jeunes n'a pas pu fonctionner normalement. Il propose donc la prolongation de leur mandat d'un an soit jusqu'en Décembre 2022.

Rappel :

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

L'objectif éducatif est de permettre, aux jeunes Rochons, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débat, élections, intérêt général face aux intérêts individuels,) mais aussi par une gestion des projets.

Les Conseillers Jeunes sont invités aux temps forts de la vie de la commune et aux commémorations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- DÉCIDE de prolonger le mandat du Conseil Municipal Jeunes d'une année soit jusqu'au 30 Décembre 2022

5) Questions diverses :

Isabelle LAMICHE: le bois mort peut-il être ramassé en forêt afin de la nettoyer ?

Daniel ALLARD: **non car il constitue des refuges pour les animaux et les insectes.** Cependant il faut demander au garde ONF et cela doit rester réservé aux affouagistes.

En ce qui concerne les cabanes d'alpage, l'enduit a été refait à la cabane de Néal.

Une association est en cours de création qui aura pour but de valoriser les cabanes pastorales en période hors estive.

Marie BAILLARD:

Le terrain prêté à l'association Air Soft a été nettoyé mais peu encore utilisé par les membres de l'association.

L'association Patrimoine participera aux journées du Patrimoine ce dimanche avec une démonstration de la forge et l'ouverture de l'église.

Son président a annoncé sa démission lors de la dernière assemblée générale.

Michel FRISON **a assisté avec Marie BAILLARD à une présentation de l'analyse financière de la commune par les services de la DGFIP et de la Préfecture. Cette analyse a corroboré celle faite par le cabinet Finances Actives en début d'année.**

Les ménages commencent à recevoir leurs taxes foncières où apparaît l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un article paru dans « Entre Lac et Durance » a expliqué cette augmentation.

Michel MOYNIER: **Point sur le marché: moins de fréquentation cette année et donc moins d'exposants. Une reconduction du marché l'année prochaine paraît donc difficile.**

Michel FRISON donne la parole au public présent :

Mme TOTELIN: **aucun panneau n'indique le lieu-dit l'Amourier.**

Michel FRISON **précise que l'adressage des rues est en cours mais qu'en attendant il paraît possible de mettre un panneau provisoire au niveau de la RN94 avec les autres panneaux indicateurs** et rappelle que les panneaux actuels sont très anciens et qu'ils ne se font plus.

Rémi ROUX, conseiller départemental: **une enveloppe de fonctionnement cantonale complémentaire sera répartie d'ici la fin de l'année entre toutes les communes du canton** ainsi qu'avec la Communauté de communes de manière égalitaire. La demande de financement votée lors de ce conseil municipal pour la création d'une aire de jeux pourra certainement en bénéficier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021

Présents: Michel FRISON, Daniel ALLARD, Steeve PEYRON, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Geneviève MARTIN, Mélanie COURCIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Olivier CHIENNO

Pouvoirs:

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel FRISON

Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Amandine FIOT donne pouvoir à Steeve PEYRON
Bruno LAROCHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Absente excusée: Delphine THAENS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/09/2021 : vote à l'unanimité

Secrétaire de séance : Geneviève MARTIN (élue à l'unanimité)

3) Compte rendu des commissions

Commission travaux-patrimoine-alpage-forêt

Daniel ALLARD : La commission a abordé les points suivants :

Enfouissement des réseaux de distribution électrique le long du torrent de Bouchouse. Ils comprennent également l'enfouissement des réseaux EP et des réseaux telecom, ainsi que la pose de nouveaux candélabres. Deux tranches ont fusionné ce qui ramène les travaux à trois tranches et un gain de 24 000 euros de réalisé.

La commune ne devra pas payer les travaux électriques qui peuvent passer en sécurisation.

Le début des travaux est prévu en 2022.

Participation de la commune à l'opération « le jour de la nuit » le 9/10/2021.

Réflexion sur la création d'un sens unique sur la route de la Fare. Une partie de cette route étant soutenue par un mur de pierre, les élus réfléchissent à en limiter le tonnage à 7.5 tonnes, ainsi qu'à une interdiction de circulation pendant les heures de sortie scolaire pour la sécurité des élèves et des familles. Il est envisagé de regoudronner cette route prochainement.

CEREMA : cet organisme organise un diagnostic sur l'état des ponts et ouvrages d'art sur la commune.

Commission Associations -évènements et culture

Marie BAILLARD : L'arbre de Noël aura lieu le 11 décembre 2021. Le CCAS a acheté un nouveau costume de père Noël. La recherche de cadeaux pour les enfants est en cours.

Le marché de Noël se tiendra le 11 décembre 2021 dans le parc du Château. Les chalets en bois seront mis en place. Une vente de crêpes et de boissons sera organisée par l'association « Les 3 P'Tits Rochons ».

Repas des Aînés : son organisation est en cours.

Toutes ces manifestations auront lieu dans le respect des gestes barrières et de la réglementation sanitaire en vigueur.

Commission développement économique – tourisme – commerce

Michel MOYNIER : la commission a abordé les points suivants :

Point sur le nouveau commerce et choix du prestataire. Les travaux sont désormais financés et vont pouvoir commencer au printemps 2022. L'appel à candidature pour rechercher le gérant va pouvoir être lancé rapidement.

DSP Micky Bar : elle se termine à la fin de la saison 2022. Le conseil municipal doit réfléchir au devenir de cet établissement : nouvelle location ou DSP ? Le gérant actuel propose le rachat des murs. Le conseil municipal va travailler sur ces différentes propositions. La saison 2021 s'est bien passée malgré un mois de juillet pluvieux et un mois d'août écourté par la situation sanitaire du fait de l'absence de vaccination des gérants.

Aquaparc : bonne saison 2021. Les pédalos enfants ont peu marché et ne seront pas reconduits l'été prochain. Bon résultat des locations de pédalos et paddles. Les deux gérants proposent de racheter les pédalos devenus trop anciens et lourds en contrepartie de l'augmentation de la durée du bail.

Demande de résiliation du bail de location du local situé au-dessus de la mairie par l'orthophoniste qui ne peut plus travailler du fait de son absence de vaccination.

Demande de location de ce même local par un ostéopathe à compter du 1/11/2021 avec les mêmes conditions.

Ces deux délibérations seront proposées au vote lors de ce conseil.

Demande de location du local sud au-dessus de la mairie par une pédopsychiatre. Michel FRISON a rencontré cette personne, les discussions sont en cours.

Le centre équestre de Monétier Les Bains devant quitter ses terrains en février 2022, a sollicité la commune pour une demande de terrain : terrain du stade de foot où iscle de Pra Reboul. Ils possèdent environ 40 chevaux et des box couverts pourraient être construits. Une nouvelle rencontre avec proposition concrète aura lieu prochainement.

Michel FRISON revient sur la proposition d'achat de la buvette le Micky Bar. Il précise que dans un premier temps la commune a enregistré cette proposition mais va y réfléchir en étudiant toutes les possibilités. Un projet qui permettrait à la commune de gagner plus que le loyer actuel versé par les gérants de cette buvette serait le pendant obligatoire à cette vente.

Commission urbanisme

Michel FRISON : examen des offres d'achat des deux terrains situés au quartier les Queyras, en fonction des critères mis en place par la commission urbanisme. Une candidature sera proposée au vote lors de cette séance du conseil municipal.

Comité Référent pour la Déviation :

Steeve PEYRON : une réunion publique a eu lieu fin septembre avec la présentation des quatre variantes et de l'aménagement de la traversée, où il a pu être constaté les points forts et les points faibles des scénarii.

La variante 2 serait vraisemblablement préférée. Une réunion du CRD aura lieu prochainement, suivie d'une réunion d'élus pour discuter d'un tracé avec émission de réserves éventuelles.

Michel FRISON rappelle que la commune a toujours souhaité une déviation dont l'ambition devait être mesurée. Les contraintes sur le terrain impliquent de nombreux ouvrages d'art dont les coûts importants sont un frein à la réalisation (le problème le plus impactant est le lit majeur de la Durance).



Il regrette le manque de financements fléchés sur les infrastructures routières nationales. Ces ambitions doivent permettre la réalisation d'une véritable déviation. Les avis intangibles votés par le conseil municipal avaient précisé les vœux des élus. Trop d'ambition pourrait nuire à la réalisation de cette déviation dont le financement reste à obtenir.

Commission école-enfance et jeunesse

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : le premier conseil d'école s'est tenu avec un retour sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée. Les horaires ont un peu changé afin de faciliter le fonctionnement de la cantine.

Les activités sont de retour **à l'école: cinéma, théâtre, ski...**

Un projet de faire une demi-journée de classe à l'extérieur est à l'étude.

La classe de GS/CP rencontre des difficultés. L'effectif de la classe est de 23 élèves dont 9 sont en grande difficulté. Michel FRISON a rencontré la directrice qui est également l'enseignante de cette classe, qui lui a fait part des problèmes de la classe. Problèmes accentués par la présence d'une ATSEM seulement le matin. Il précise que l'accompagnement des enfants doit être quasiment permanent du fait de l'absence d'AVS. La présence d'une ATSEM toute la journée est donc indispensable afin d'éviter des problèmes de sécurité sur des moments particuliers. La classe de GS/CP étant une année charnière au niveau de l'enseignement. Le conseil municipal décide de mettre à disposition dans la classe une ATSEM à plein temps jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le coût est peu important pour 2021 mais devra être budgétisé sur 2022.

Antenne Relais

Daniel ALLARD : Orange tend à améliorer la 4G sur la commune et a fait une étude pour la pose d'une nouvelle antenne relais 3G/4G et GSM qui pourrait être implantée sur le réservoir des Hodouls. La redevance prévue est de 4600 euros.

Michel FRISON demande qu'une comparaison soit faite avec les communes environnantes afin de connaître le montant de la redevance et de bien étudier la proposition de convention afin de préserver les intérêts de la commune.

Schéma directeur de desserte forestière :

Daniel ALLARD est désigné référent auprès de la Communauté de communes du Pays des Écrins au sujet du schéma de desserte ferroviaire.

PEFC: Daniel ALLARD: la commune a été contrôlée par l'organisme attributaire du label PEFC. Le rapport a été favorable au niveau administratif ainsi qu'au niveau de la forêt (rendu après travaux forestiers). La période d'intervention pour les travaux forestiers paraît mal choisie car période de nidification du tétra lyre mais difficile pour les entreprises de réaliser les travaux en dehors des périodes de juin à septembre.

Réunion fibre:

Une réunion publique aura lieu le 2 novembre sur le développement de la fibre sur la commune.

Délibérations

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT. TRAVAUX D'URGENCE ANNÉE 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 11 mars 2021 relative à la demande de subvention au Département pour les travaux d'urgence 2021

Soit

Remplacement des garde-corps du pont des Bonnaffés

Réfection du mur de soutènement en aval du pont

Réfection des accotements piétonniers à la traversée de l'agglomération

Au vu des travaux supplémentaires de voirie et notamment de goudronnage à réaliser autour du Pont des Bonnaffés, le conseil municipal propose de supprimer la réfection des accotements piétonniers le long de la RN 94 et de reporter les crédits sur les travaux autour du pont des Bonnaffés dont la nécessité est apparue en cours de chantier.

Le montant de ces travaux d'urgence se décompose donc désormais de la manière suivante :

Remplacement des garde-corps du pont des Bonnaffés 18 085.15 euros HT

Réfection du mur de soutènement en aval du pont 27 900.05 euros HT

Travaux de réfection de voirie et de goudronnage au

Niveau du pont des Bonnaffés 25 514.80 euros HT

Soit un total de 71 500.00 euros HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter un financement du Département le plus élevé possible dans le cadre de l'enveloppe cantonale sur les travaux d'urgence année 2021.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.

Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

OBJET: SUBVENTION DE 200 EUROS A L ASSOCIATION UN TEMPS FESTIF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 16 octobre dernier avait lieu, au Parc du château de La Roche de Rame, le festival « Ça va loin » en partenariat avec les Associations Octopus, Un Temps Festif et les Croquignards. Cette première édition avait pour ambition de proposer à un public jeune et adulte un évènement autour de la transition écologique. Ainsi les spectacles et interventions proposés tout au long de la journée devaient répondre à des valeurs environnementales.

Cette manifestation est financée par le SMITOMGA et par le Conseil Départemental.

Il précise qu'en raison du contexte climatique actuel et à une semaine de l'ouverture de la Cop26, ces engagements doivent être soutenus sur nos territoires. La commune s'inscrit d'ailleurs dans cette



démarche depuis plusieurs années.

D'autre part, le financement par la commune d'événements culturels et artistiques participe au dynamisme mais également à l'attractivité de son territoire.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention d'un montant de 200 euros à l'association Un Temps Festif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent le versement d'une subvention d'un montant de 200 euros à l'association Un Temps Festif.

OBJET : RÉSILIATION DU BAIL DE LOCATION MADAME AURELIA CAMUS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait, le 8 Aout 2021, signé un contrat de location avec Madame Aurélie CAMUS pour le local situé au-dessus de la mairie à compter du 16 Aout 2021 afin d'exercer une activité d'orthophoniste.

Il précise que Madame Aurélie CAMUS, a fait savoir à la Commune, par courrier reçu en mairie le 23 Septembre 2021 de son intention de résilier son bail de location au plus tôt.

Monsieur le Maire explique qu'afin de mettre un terme à cette location à compter du 31 octobre 2021, il convient de prendre une délibération résiliant le bail qui lui avait été consenti.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de reprise de ce local à compter du 31 octobre 2021, et propose de dispenser Madame Aurélie CAMUS du préavis de 6 mois prévu par l'article 5 du contrat de location.

Monsieur le Maire regrette que cette activité cesse sur la commune de La Roche de Rame, et rappelle aux membres du conseil l'investissement de Madame Aurélie CAMUS, tant personnel que financier.

Considérant que Madame Aurélie CAMUS n'a pu exercer son activité au mois d'Octobre,

Considérant le coût des travaux effectués, notamment la fourniture et la pose de parquet,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas facturer la location du mois d'Octobre et de demander l'annulation du titre émis auprès de la trésorerie,

Après en avoir débattu,

L'ensemble des membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

Autorise la résiliation du contrat de location à compter du 31 octobre 2021

Autorise la demande d'annulation du titre du loyer du mois d'Octobre d'un montant de 350 €uros

Autorise la restitution de la caution déposée d'un montant de 350 €uros conformément à l'article

Bail de location entre la commune et Madame Fanny DELVALLEE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Madame Fanny DELVALLEE, qui souhaite installer son cabinet d'ostéopathie sur la commune de La Roche de Rame.

Monsieur Le Maire rappelle que les locaux situés au premier étage du bâtiment de la Mairie sont vacants depuis 2016 et propose aux membres du conseil municipal de mettre à la location de Madame DELVALLEE la partie nord du 1^{er} étage. Il rappelle l'intérêt pour la commune d'un tel projet indispensable pour la vie du village.

Monsieur Le Maire propose de signer un bail professionnel à compter du 01 Novembre 2021 avec Madame Fanny DELVALLEE.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 350 €uros toutes charges comprises et non soumis à TVA.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de bail professionnel annexé à la délibération, à l'unanimité, :

Accepte l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame Fanny DELVALLEE un bail professionnel de six années pour un montant mensuel de 350 euros non soumis à TVA, à compter du 1^{er} novembre 2021.

OBJET : VENTE DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS LES QUEYRAS

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en vente de deux parcelles communales situées Les Queyras, cadastrée D1444 et D 1446 ; et dont les renseignements d'urbanisme sont les suivants :

Parcelle cadastrée D 1446 d'une superficie de 226 m²

IS : Périmètre informatif surfacique : 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (226 m² / 100 %)

Plan de prévention des risques : NR (Non réglementé) (226 m² / 100 %)

Risques : Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (226 m² / 100 %)

Risques : Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (226 m² / 100 %)

Servitude d'Utilité Publique : AC1 - Monuments historiques (Église paroissiale Saint-Laurent) (226 m² / 100 %)

Z : Zonage d'urbanisme : U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense (chef-lieu et Pra Reboul)) (219 m² / 97 %)

Zonages environnementaux : ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (226 m² / 100 %)

Parcelle cadastrée D 1444 d'une superficie de 41 m²

IS : Périmètre informatif surfacique : 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (41 m² / 100 %)

Plan de prévention des risques : NR (Non réglementé) (41 m² / 100 %)

Risques : Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (41 m² / 100 %)

Risques: Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (41 m² / 100 %)

Servitude d'Utilité Publique: AC1 - Monuments historiques (Église paroissiale Saint-Laurent) (41 m² / 100 %)

Z: Zonage d'urbanisme: U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense (chef-lieu et Pra Reboul)) (41 m² / 100 %)

Zonages environnementaux: ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (41 m² / 100 %)

Vu la délibération n° 2021-79 en date du 17 Septembre 2021 lançant l'appel à candidature

Vu l'appel à candidature en date du 18 Septembre 2021

Considérant l'analyse effectuée par la commission urbanisme en date du 20 Octobre 2021.

La commission souhaite proposer la vente du terrain à Madame Amelle SCAPATICCI pour un montant de 20.000 Euros (vingt mille euros)

Après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention (A. Fiot):

Les membres du conseil municipal

Approuvent l'exposé de la commission urbanisme,

- Acceptent la vente du terrain à Madame Amelle SCAPATICCI pour un montant de 20 000 Euros

Autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les actes liés à cette vente

5) Questions diverses :

Steeve PEYRON: il avait été évoqué une réunion publique au sujet de l'augmentation de la fiscalité. Un article a été publié dans le bulletin municipal afin d'en expliquer les raisons. Cette réunion pourrait avoir lieu fin novembre ou **début décembre.**

Mélanie COURCIER: point sur le groupe scolaire. Une rencontre a eu lieu le 22/09/2021 avec le programmiste du cabinet FLORES. La prochaine étape sera un travail sur deux jours avec rencontre de toutes les personnes qui gravitent autour de l'école.

Un atelier participatif aura également lieu fin novembre.

La bourse aux skis se tiendra le 4 décembre 2021.

Mme TOTELIN: Au sujet de la déviation, le bureau d'études va t'il calculer le coût de chaque variable ?

Michel FRISON: C'est ce qui sera fait prochainement. La DREAL communiquera les coûts dès lors que ceux-ci auront été validés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2/12/2021

Présents: Michel FRISON, Daniel ALLARD, Steeve PEYRON, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Geneviève MARTIN, Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE, Amandine FIOT, Bruno LAROCHE, Vincent RICHE

Pouvoirs:

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY donne pouvoir à Vincent RICHE

Absents: Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/10/2021 : vote à l'unanimité

Secrétaire de séance : Michel MOYNIER (**élu à l'unanimité**)

3) Compte rendu des commissions

Rencontre avec Monsieur Antoine. Marache architecte paysagiste

Mme le Maire a souhaité profiter de « l'effet levier » du plan de relance pour bénéficier rapidement de subventions. Un arbitrage reste à faire quand à la capacité de la commune à porter l'autofinancement des futurs travaux dans un contexte d'augmentation des prix quelquefois supérieur à 25 %.

La réunion avait pour but de définir la 2^{ème} tranche des travaux du lac. M. Marache, architecte paysagiste va fournir aux élus un chiffrage plus réaliste des travaux envisagés, en tenant compte du contexte d'augmentation des prix.

La 1^{ère} tranche a été financée et les travaux pourraient commencer en 2022.

Rencontre avec Madame Maryline Chevallier, architecte pour le commerce

Présentation du projet du commerce sur la place et du calendrier de lancement de l'appel d'offres.

Quelques modifications ont été apportées au projet initial :

Remplacement du WC extérieur prévu par un WC autonettoyant. Il a été demandé que l'option WC autonettoyant soit chiffrée. Dans tous les cas, il sera prévu les modifications nécessaires pour éventuellement en intégrer un plus tard si le coût au départ est trop important.

Suppression de la cloison des réserves du commerce

Modification d'une ouverture



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Définition des lots

Définition des activités que pourrait accueillir ce commerce

Mme Chevallier informe les élus d'une possible augmentation du montant des travaux d'environ 20 %, dû à la hausse des prix des matériaux. M. le Maire rappelle que la commune a appréhendé la construction de ce bâtiment. Elle est capable budgétairement de réaliser l'opération sans recours à l'emprunt si l'augmentation des prix est contenue et limitée.

CCAS:

Marie BAILLARD: La commission a travaillé sur les animations suivantes :

Arbre de Noël des enfants de la commune. Celui-ci aura lieu le 11 décembre 2021 à l'Espace Château.

Le marché de Noël se tiendra le même jour dans le parc du Château.

Repas des Aînés: les retours de participation au repas sont minimes. Il est donc possible qu'il ne soit pas maintenu au vu de la crise sanitaire. Le délai maximum pour donner le nombre de participants au traiteur est le 31 décembre. Sinon des paniers garnis seront distribués aux aînés de plus de 80 ans.

Commission urbanisme

Daniel ALLARD: la commission a étudié les dossiers suivants :

Deux demandes de travaux sur le domaine public

Demande d'un particulier pour installer une activité avec des ânes

Demande de location d'un terrain pour une activité sport d'eau vive

La demande de subvention réfection des deux ponts du Lauzet est en cours, ainsi que les demandes de devis. Des travaux de nivellement de l'ancienne décharge du pont de l'Ascension ont été effectués par la société Allamano gratuitement. Les travaux viennent en compensation des frais engagés par la commune pour la régularisation de l'emprise foncière du poste de relevage n°2.

Demande de pose d'une antenne relais orange sur le réservoir des Hodouls

Demande d'installation d'un club équestre sur le stade. Le traitement du dossier est en cours de relation avec la DDT.

Commission Finances

Michel FRISON: un point a été fait sur les différents budgets 2021 et sur les travaux 2022.

Amandine FIOT: la 1^{ère} partie du schéma directeur d'eau potable est finalisée. Le rendement actuel du réseau d'eau est de 36 %. Des travaux de renouvellement des conduites vont être faits chaque année afin de renouveler petit à petit le réseau en demandant des subventions pluriannuelles.

M. le Maire rappelle que le budget de l'eau dégage un excédent d'investissement de plus de 80 000 euros propre à financer un programme pluriannuel de renouvellement des conduites d'eau sur les secteurs identifiés comme fuyants.

Délibérations

OBJET: MOTION DEMANDANT LE RETRAIT DU RENARD DE LA LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES.

Monsieur le Maire précise que :

Chaque année, au moins 600 000 renards sont tués en France, environ 1000 dans les Hautes Alpes (tir, piégeage, déterrage...).

Pourtant cette espèce s'autorégule en fonction du territoire et de la ressource alimentaire disponible. Le renard est un allié pour les agriculteurs face à la présence parfois dévastatrice des rongeurs de toutes sortes (campagnols, mulots, souris...).

Un renard consomme chaque année environ 6000 petits rongeurs. Ce petit prédateur évite donc l'utilisation de produits chimiques face aux rongeurs. Nous rappelons que la commune de La Roche de Rame s'est engagée début 2021 vers la fin de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, selon plusieurs études scientifiques, le renard participerait activement à la lutte contre la maladie de Lyme. Cette maladie infectieuse touche environ 50 000 personnes chaque année en France. La Borréliose de Lyme est transmise par des morsures de tiques lors de balade en forêt. Or, ce sont les rongeurs qui sont au départ porteurs de cette maladie. Leur prolifération favorise le potentiel contact avec les tiques. Concernant les maladies, souvent prétexte à l'éradication du renard, il n'y a pas eu de cas de rage en France depuis 2001. Pour la gale, si elle peut provoquer des réactions allergiques il n'existe pas de risque sanitaire majeur pour l'homme, le parasite n'infestant pas l'homme. Dans le cas de l'échinococcose alvéolaire, maladie transmise par les chiens, les renards et parfois les chats, seuls une trentaine de cas sont recensés en moyenne par an en France. En 2014, le Ministère de l'Écologie précisait dans un guide pratique « bien que le renard roux puisse être effectivement porteur de cette maladie, les processus épidémiologiques sont tels qu'il n'est pas justifié sur un plan scientifique d'invoquer cette maladie pour le classer nuisible ».

Le renard est un prédateur et joue à ce titre son rôle dans la sélection naturelle. Il élimine en priorité les animaux malades, contagieux ou morts. Face au déclin mondial que connaît la biodiversité, l'acharnement que subit cet animal, qui a pourtant toute sa place dans les écosystèmes, paraît de moins en moins compréhensible. Le renard doit désormais être considéré comme un précieux auxiliaire et non comme un « nuisible » !



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

À ce titre, la municipalité de La Roche de Rame demande à Madame la Préfète de retirer le renard de la liste des « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » dans les Hautes-Alpes
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
Adoptent la motion demandant le retrait du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département des Hautes Alpes.

OBJET : TARIFS 2022 BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs pour l'année 2022 suivants pour le budget général de la commune :

Affouage

Journée d'affouage 70 euros
Journée chasseurs 70 euros

Droit occupation du domaine public

Pour les camions/vente 40 euros
Pour les restaurants convention à passer avec la commune.

Location salle polyvalente

SEMAINE du lundi au jeudi (par jour)

- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
- Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
- Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
- Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	50 euros
- Autres (particuliers, entreprises...)	100 euros
- Soirée à partir de 18h30 du lundi au jeudi	50 euros
- WEEK END du vendredi (18 heures 30) au dimanche	
- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
- Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile ou leur antenne sur la communauté de communes du Pays des Écrins	Gratuit
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
- Offrant une activité gratuite ouverte à tous	Gratuit
- Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents	100 euros
- Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	250 euros
- Autres (particuliers, entreprises...)	1 000 euros
- Caution matériel	200 euros
- Caution ménage	

Location Four des Bruns

- Forfait un jour en semaine (du lundi au vendredi de 9 heures 30 à minuit)	55 euros
- Forfait week-end et jours fériés (deux jours)	75 euros
- Gratuité pour les moins de 18 ans de la commune fêtant leur anniversaire sous condition de production d'une copie de leur carte d'identité (avec attestation d'assurance à fournir à la remise des clefs)	
- Caution matériel	375 euros
- Caution ménage	70 euros

Location espace château et parc

SEMAINE du lundi au vendredi (par jour)

- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
- Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
- Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
- Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	50 euros
- Autres (particuliers, entreprises...)	100 euros
- Soirée à partir de 18h30 du lundi au vendredi	50 euros
- WEEK END du samedi au dimanche	
- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
- Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile sur la communauté de communes du Pays des Écrins	Gratuit
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
- Offrant une activité gratuite ouverte à tous	Gratuit
- Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents	100 euros
- Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	200 euros
- Autres (particuliers, entreprises...)	1 000 euros
- Caution matériel	200 euros
- Caution ménage	



Bibliothèque municipale

- Cotisation familiale et individuel	gratuité
- Indemnité forfaitaire pour livre perdu	25 euros
- Vacanciers	
- Caution	60 euros
- Cotisation	4 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent les tarifs 2022 du budget général de la commune tels que mentionnés ci-dessus.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N 3 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 3 pour l'année 2021 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	+ 6 000.00 euros
Compte 6513 indemnités élus	+ 2 000.00 euros
Compte 62878 remboursement autres organismes	+ 9 000.00 euros
Compte 60632 petit matériel	+ 8 000.00 euros
Recettes	
Compte 73224 fonds de péréquation à la taxe Additionnelle aux droits de mutation	+ 25 000.00 euros

TOTAL 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n ° 3 du budget général pour l'année 2021

OBJET : DISSOLUTION DU BUDGET DES LOCATIONS SOUMISES A TVA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget des locations soumises à TVA créé en 2014 regroupe toutes les opérations concernant les locations de terrains et de locaux commerciaux que gèrent la commune.

A la demande de la Préfecture et de la DGFIP, et ce budget n'ayant pas purement une vocation industrielle et commerciale, il est demandé à la commune de le dissoudre et de l'inclure dans le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent Monsieur le Maire à dissoudre le budget des locations soumises à TVA au 31.12.2021, à intégrer le résultat dans le budget principal de la commune et à signer tout document administratif s'y afférant
Précisent que sera effectuée à cette même date la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION DANS LE CADRE DE L'ESPACE VALLEEN. CRÉATION D'UNE VIA FERRATA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite diversifier l'offre touristique globale du Pays des Écrins.

Un projet de création d'une via ferrata a été étudié, elle sera accessible toute l'année depuis le parking de la carrière de marbre rose au-dessus du hameau de Coutin ou par un sentier depuis les parkings du lac.

Cette via Ferrata sera accessible aux débutants et aux enfants. Un accès voiture permet une marche d'approche limitée à quelques minutes à peine.

Les 3 premières zones pourront être proposées à des enfants de 4-5 ans.

Une étude environnementale sera réalisée afin de vérifier l'impact de ce projet sur la faune et la flore dans ce secteur.

Le montant des travaux s'élève à 95 100 euros HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 40 % à la Région dans ce cadre de l'Espace Valléen selon le plan de financement ci après :

Montant des travaux	
Subvention ETAT- DETR 2021 30 %	28 530.00 euros
Subvention REGION-ESPACE VALLEEN 40 %	38 040.00 euros
Autofinancement communal 30 %	28 530.00 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicite auprès de la Région dans le cadre de l'espace Valléen une subvention d'un montant de 38 040 soit 40% du montant HT des travaux.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EUROPE - FEADER. APPEL A PROJET AIDE AUX ÉQUIPEMENTS PASTORAUX COLLECTIFS ACHAT ET POSE DE TOILETTES SÈCHES AUX CABANES DE NEAL ET DE L'ALPAVIN.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite améliorer le confort des cabanes de Neal et de l'Alpavin.

Divers travaux ont déjà été réalisés dans ces cabanes mais elles ne possèdent pas de toilettes.

Un devis a donc été demandé pour la pose de deux toilettes sèches près des cabanes ainsi que pour l'hébergement de celles-ci.

Le montant total des devis s'élève à 11 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement dans le cadre de l'appel à projet FEADER de l'Europe « aide aux équipements pastoraux collectifs » selon le plan de financement ci-joint

Montant des travaux	11 000 euros HT
Subvention Europe FEADER 70 %	7 700.00 euros
Autofinancement communal 30 %	3 300.00 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.

- Sollicitent auprès de l'Europe FEADER un financement de 70 % pour l'achat et la pose de deux toilettes sèches aux cabanes de Néal et de l'Alpavin

OBJET : CHOIX DU FOURNISSEUR D ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité (loi NOME) a organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA (première étape).

La seconde étape de la disparition totale des TRV a été actée par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Cette loi a entériné la suppression des TRV au 1er janvier 2021 pour les sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (ex Tarif Bleu). Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, la Ville en tant qu'acheteur public a l'obligation de procéder à une mise en concurrence des fournisseurs pour satisfaire ses besoins en électricité, quelle que soit la puissance souscrite. Le transport et la distribution reste cependant en monopole. Notre commune a adhéré au dispositif d'achat groupé d'électricité piloté par l'UGAP (UGAP Union des Groupement d'Achats Publics) qui est la seule centrale d'achat public généraliste 100% dédiée à l'achat public)

Le dispositif « électricité 3 » proposé par l'UGAP concerne toutes les puissances (inférieures et supérieures à 36kVA). Il prend la forme d'un accord cadre alloué selon les niveaux de puissance des points de livraison. Les prix de la fourniture d'électricité sont fermes la première année puis révisables une fois par an. L'UGAP se charge de la procédure de mise en concurrence (rédaction du cahier des charges, publicité, analyse des offres, attribution). Chaque acheteur public est ensuite responsable de l'exécution du marché.

Enfin, le dispositif proposé par l'UGAP permet aux acheteurs publics de choisir la part de l'électricité verte (la quantité issue d'une source renouvelable injectée dans le réseau par le producteur) pour leur fourniture d'énergie. Ce choix peut varier de 0 % à 100 % de l'électricité consommée.

Le fournisseur retenu dans le cadre de l'appel d'offres est : TOTALENERGIE

Il convient de déterminer le pourcentage d'électricité verte qui nous sera être fournie :

Standard – Pas d'électricité verte EV EV +

50 % 75% 100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins trois abstentions B. LAROCHE, M. BAILLARD et I. LAMICHE et un vote contre S. PEYRON :

Approuvent à la majorité l'exposé de Monsieur le Maire

Choisissent TOTAL ENERGIE comme fournisseur d'électricité

Autorisent monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs a ce choix

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N 2 BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2021 au budget de l'eau, Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Compte 28151/041 reprise sur amortissements	+ 50 553.09 euros
Compte 6811/042 dotations aux amortissements	+ 50 553.09 euros
Compte 2315/041 amortissement des études	+ 11 184.38 euros

Recettes

Compte 7811/041 reprise sir amortissements	+ 50 553.09 euros
--	-------------------



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Compte 281531/ 040 amortissements	+ 50 553.09 euros
Compte 2031 / 041 amortissement études	+ 11 184.38 euros
TOTAL	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n ° 2 du budget de l'eau pour l'année 2021

OBJET : MOTION DE LA FÉDÉRATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Monsieur Le Maire informe les élus du conseil municipal avoir été alerté par le biais de l'AMF (Association des Maires de France) de la dénonciation des communes forestières des projets gouvernementaux. En effet, le gouvernement souhaite augmenter la contribution des communes forestières au budget de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 30 M€ en 5 ans et de supprimer près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

CONSIDÉRANT :

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT :

L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

exige :

Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

demande :

Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- Votent la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L AXES AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de convention entre la bibliothèque municipale et le conseil départemental des Hautes Alpes.

Avec le soutien de la Direction du Numérique des Usages et des Moyens, la Bibliothèque Départementale propose à l'intention des bibliothèques du département un ensemble de services numériques :

Depuis 2012 : Les Valises numériques : Tablettes et liseuses numériques accompagnées de contenus, de périphériques et de documentation

Depuis 2019 : Les Ateliers numériques : des médiations sur les thèmes de la parentalité, de l'esprit critique, de la citoyenneté ou de la formation aux outils numériques.

La Bibliothèque Départementale proposera à l'automne 2021, un nouveau service à destination des usagers : « Culturicimes ».

Disponibles sur le Web, il donnera accès un bouquet de services numériques (presse, vidéo, jeunesse, autoformation, patrimoine) accessible à distance pour tous les abonnés des bibliothèques.

Afin de formaliser un engagement mutuel, le Département des Hautes Alpes propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat portant sur la fourniture, la mise en œuvre et la promotion de ces services numériques dans notre bibliothèque.

Après avoir pris connaissance de la convention,

Le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité, l'exposé de Monsieur le Maire

Autorise ce dernier à signer cette convention.

OBJET : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS ENQUÊTEURS.

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2022 les opérations de recensement conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002.

À ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête du recensement et de fixer la



rémunération des agents recenseurs.

Les missions du coordonnateur communal sont les suivantes :

Mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique,

Organiser la campagne locale de communication

Assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Il sera l'interlocuteur unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, :

De désigner Laetitia FAGIOLINO, adjoint administratif territorial de 2ème classe au sein de la collectivité de la Roche de Rame en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2022.

De créer deux emplois de contractuels ou vacataires pour assurer le recensement de la population en 2016.

De fixer la rémunération du coordonnateur à 650 euros et des agents recenseurs à la vacation soit : 1500 € Brut.

OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU SYME 05 POUR UNE ANALYSE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de convention du SYME pour l'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune.

Cette convention permet à la commune d'étudier le potentiel d'économie sur les bâtiments publics de son territoire à travers une analyse énergétique effectuée gratuitement par le SYME05 .

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, :

Approuve l'exposé de Monsieur le Maire

Autorise ce dernier à signer cette convention avec le SYME 05.

5) Questions diverses :

Marie BALLARD : message de M. Curt de la Communauté de communes du Pays des Écrins, une présentation du projet STEPRIM aura lieu prochainement lors d'une séance du conseil municipal.

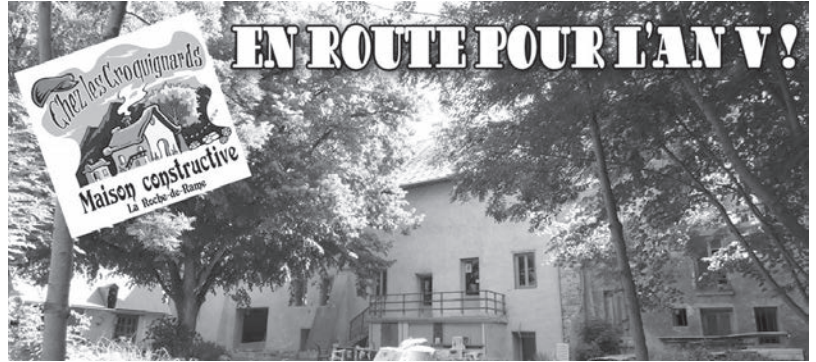
Projet de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays des Écrins pour l'achat de cendriers sondage afin d'éviter de jeter les mégots de cigarettes par terre.

Michel MOYNIER signale un problème de vitesse excessive le long de la montée du torrent de l'Ascension.

CHEZ LES CROQUIGNARDS

Des nouvelles de la maison Croquignards

Nous arrivons à la fin de notre quatrième année d'existence et la maison a bien changé depuis, comme beaucoup ont pu le constater en nous rendant visite et en venant nous découvrir lors de nos événements, ateliers ou par la bibliothèque. (ouverte tous les mercredis et samedi de 14 à 18 h et en accès libre lors des animations...).



Cette année dès que nous avons pu reprendre nos activités, nous avons proposé un beau programme et nous remercions la municipalité d'accueillir favorablement les demandes de spectacles qui leur sont faites en mettant le beau parc à disposition.

Un été abondant d'événements qui a débuté avec l'inauguration des écuries, suivi d'un passage du Festival de la haute Romanche qui s'est délocalisé le temps de deux soirées et quatre spectacles hauts en couleurs! Ce fut ensuite l'expo d'arts visuels organisée par le collectif Hydre qui s'est tenu pendant 15 jours dans les écuries récemment refaites, accompagné de huit soirées contées, musicales, théâtrales, chorégraphiques...



Le week-end gravure et impression sur bois « Délires à graver » a rencontré comme tous les ans un franc succès et bientôt un atelier de gravure sera fonctionnel.

D'autres ateliers vont se finaliser, sérigraphie, numérique à base de logiciels libres ou gratuits, textile.

L'automne s'est poursuivi avec une programmation en partenariat avec l'association des Rions de soleil, les Éditions gros textes, les associations Octopus, Un temps festif, et l'Écho des sources, la compagnie des petits noyaux, le Secours populaire, afin de proposer des spectacles de qualité pour tout public.

Merci à toutes les bénévoles et tous les bénévoles qui sont passés donner la main et sans qui ce lieu ne pourrait prendre son envol...

L'association s'est aussi enrichie de deux nouveaux collectifs : un collectif théâtre avec les « Pisse-mémés » qui font du théâtre-forum, et la fanfare invisible du 05 mais bien présente tous les premiers samedis après midi du mois. En projet pour le début de l'année prochaine des soirées Biblio/Ciné tous les premiers samedis du mois avec projection de film documentaire/débat/présentation de livres autour d'une thématique.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous sommes une maison participative et constructive ouverte à toutes propositions en accord avec notre charte. Bonne fin d'année à tou-te-s les Rochon-ne-s!

Vous trouverez toutes les informations nous concernant sur notre site :
<http://chezlescroquignards.wordpress.com>

LES 3 PTIT'S ROCHONS

En ce premier week-end de décembre, l'équipe des 3 p'tits Rochons vient de clôturer son édition 2021 de la bourse aux skis.

Autour d'une ambiance conviviale, cet événement rassemble des dizaines de bénévoles et des centaines de participants pour donner la possibilité à toute la famille de s'équiper avec du matériel multisport neuf ou d'occasion.

À ce titre, nous remercions le magasin Planète Montagne, qui nous fait l'honneur d'être à nos côtés depuis le début et dont les articles de qualité participent au succès de cet événement.

D'autres actions rythment l'année : la vente de crêpes au marché de Noël, de pizzas au four des Bruns, d'objets différents (gourdes, calendriers, tabliers...) et des rassemblements (café de rentrée des classes, fête de fin d'année). L'objectif reste le même : fédérer, partager et participer financièrement aux projets pédagogiques de l'école. D'ailleurs, malgré les contraintes sanitaires qui ont limité à la fois nos actions et les projets, notre partenariat avec l'équipe enseignante et notre motivation sont intacts.



Alors on vous dit à bientôt...

PATRIMOINE DE LA ROCHE DE RAME

L'Association Patrimoine recrute, n'hésitez pas à les contacter !

Les missions principales :

- Organiser des événements culturels
- Participer à des actions de préservation du patrimoine
- Proposer des actions patrimoniales et culturelles
- Communiquer et participer à la gestion d'une association

Site internet : www.patrimoine-larochederame.fr - Facebook : Assopatrimoinerdr

Mail : pelvoux05@orange.fr

SPORT SANTÉ ÉCRINS

SPORT SANTÉ ÉCRINS

IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR ÊTRE ACTIF !

De la plus tendre enfance jusqu'aux séniors, nos animatrices diplômées vous attendent pour des cours collectifs amusants et dynamiques à l'Argentière-La-Bessée !

De la motricité pour les plus jeunes
Du tonique et de la danse pour les mamans
De la gym douce pour les séniors

Contact : 06.08.51.74.00 ou sport.sante.ecrins@gmail.com

Agréée par la Fédération Gymnastique Volontaire, notre association vous accueille sur L'Argentière la Bessée, La Roche de Rame et Eygliers.

Nos cours dispensés par nos animatrices diplômées, s'adressent aux jeunes adultes - seniors, masculin - féminin, ainsi qu'aux très jeunes enfants.

Vous pourrez apprécier le Bodyzen, le Pilate, le step, la gym douce ou dynamique, le mix-training ainsi que le renforcement musculaire.

Et pour s'aérer, une option marche nordique est également au programme.



Différents horaires sont proposés matin et soir pour être à la portée de toutes et tous. Afin de se familiariser, nous offrons nos premières séances d'essai .

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Jeannick Nison au 06 08 51 74 00 ou Patricia Randou au 06 25 88 63 14

Une célébrité de Noël à la Roche de Rame

Cette année encore nous avons eu le plaisir de recevoir dans notre commune le Père Noël. Arrivé en calèche dans l'après-midi, il a remis aux enfants de la commune des petits cadeaux et leur a permis de faire des photos avec lui dans un petit salon décoré pour l'occasion à la salle du Château.



Cet événement a été accompagné du **Marché de Noël** organisé notamment par le CCAS en partenariat avec la Bibliothèque municipale, le Comité des Fêtes et l'Association des parents d'élèves, les 3 Ptit's Rochons. De délicieux marrons chauds ont été réalisés et offerts par M. et M^{me} Duc puis distribués par le Conseil Municipal Jeunes. Tous les petits et les grands enfants ont pu faire des tours de calèche en mangeant des crêpes dans le parc du Château. A 17h, c'est ouvert **l'Arbre de Noël** avec la distribution des cadeaux par le Père Noël. Ce marché de Noël a été une belle réussite ! Nous tenons d'ailleurs à remercier vivement l'ensemble des bénévoles qui ont pu rendre ce merveilleux moment possible ! L'ensemble du CCAS en profite pour vous souhaiter de **bonnes fêtes de fin d'année** !



Marché de Noël avant ouverture